



**LES ENJEUX DE LA MOBILISATION ET DE LA FIDELISATION DES BENEVOLES
POURQUOI ET COMMENT UNE UNION D'ASSOCIATIONS DOIT-ELLE RELEVER CE DEFI**

ADEMA – Promotion 2018
Laetitia de LANGALERIE

REMERCIEMENTS

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé directement ou indirectement à l'élaboration de ce mémoire et notamment :

Pour l'ADEMA

L'ensemble des intervenants pour leur professionnalisme et la qualité de leurs cours.

Mes collègues de la promotion avec lesquels j'ai partagé expériences difficultés et enthousiasme.

Pour l'UDAF:

Marie Claude LAROCLETTE, Présidente qui m'a permis de suivre la formation

Annie CREUZOT-PIAT, directrice générale pour son accompagnement, sa confiance et son dynamisme.

Jean THOMMASSON, bénévole de carrière (!) pour son partage d'expériences et sa liberté de parole.

Mes collègues qui ont su fait preuve de bienveillance et de gentillesse

Les associations adhérentes et la commission développement associatif pour leur savoir-faire et leur engagement bénévole.

Je remercie enfin tout particulièrement mon mari et nos 4 enfants qui m'ont vue très souvent m'absenter pour pouvoir suivre les modules à Paris, et pour les nombreux week-ends passés à travailler. Je leur suis très reconnaissante pour la compréhension, le soutien et l'affection qu'ils m'ont su me témoigner tout au long de mon parcours de formation.

SOMMAIRE

LES ENJEUX DE LA MOBILISATION ET DE LA FIDELISATION DES BENEVOLES

Pourquoi et comment une Union d'associations doit-elle relever ce défi

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

PARTIE I : CONTEXTE DE LA DEMARCHE DE MOBILISATION DES BENEVOLES

1-EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL

2- ENJEUX INDUITS

PARTIE II : PRESENTATION DU TERRAIN

1-REMONTEE DES BESOINS DES BENEVOLES.

2-REMONTEES DES BESOINS DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS de l'UDAF 58

3-COMMENT D'AUTRES RESEAUX ASSOCIATIFS ONT-ILS RELEVE CE DEFI

PARTIE III : QUELLES REPONSES L'UDAF PEUT-ELLE APPORTER ?

1-DES PISTES A EXPLORER

2-LA FORMATION DES BENEVOLES : OUTIL DE MOBILISATION ET DE FIDELISATION

3-LE PORTEFEUILLE DE COMPETENCES

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES ANNEXES

AVANT-PROPOS

L'UDAF de la Nièvre, outre les missions qui lui sont confiées par la loi de représentation, de défense des familles et de gestion des services, a par ailleurs une mission d'accompagnement et d'animation d'un réseau d'associations familiales adhérentes.

Le Conseil d'Administration de l'UDAF a souhaité, dans son dernier plan d'orientations stratégiques, orienter de façon prioritaire son action sur la partie institutionnelle pour accompagner son réseau aux différents enjeux associatifs actuels.

Dans le premier axe stratégique défini « pérenniser et renforcer la représentativité, le rayonnement et la visibilité de l'UDAF », deux actions d'appui ont été validées :

- Apporter des réponses au questionnement légitime des associations et de l'UDAF sur les facteurs et les actions pouvant influencer l'engagement bénévole
- Valoriser la mission de chargée de missions Institutionnelles en faisant évoluer le poste sur une fonction d'encadrement plus autonome et stratégique.

Il a donc paru opportun de m'inscrire à la formation du « BADGE » menée par l'ADEMA pour me donner des outils nécessaires à la réussite de chacun de ces objectifs.

L'élaboration de ce mémoire et la thématique retenue répondent donc de façon concrète à un double enjeu à la fois professionnel et personnel.

INTRODUCTION

La capacité des associations adhérentes à développer des richesses et des services n'est plus à démontrer. Elle est d'autant plus importante dans un département rural en forte désindustrialisation qu'est la Nièvre. Les associations, par leur dynamisme, participent à la cohésion du territoire, notamment par des actions innovantes et souvent uniques qu'elles proposent. De par leur souplesse et leur réactivité, elles répondent à des besoins sociaux émergents en termes de solidarité, de citoyenneté, de création de liens sociaux et de lutte contre l'exclusion.

Néanmoins, les associations sont aujourd'hui confrontées à la raréfaction des financements, à la difficulté de trouver des bénévoles en responsabilités et au besoin de « professionnalisation ». L'évolution de l'environnement général des associations, les nouvelles exigences réglementaires, l'évolution sociologique des bénévoles, remettent en cause la gouvernance, le fonctionnement et les missions des associations.

Ainsi nombre de questions peuvent alors se poser :

Comment appréhender l'avenir ?

Quels sont les impacts sur les bénévoles et sur le fonctionnement des associations ?

En quoi la mobilisation et la fidélisation des bénévoles via la valorisation de leurs missions et de leurs compétences peut-elle jouer un rôle dans la pérennité des associations ?

Pourquoi l'UDAF a-t-elle un intérêt à s'associer à ce défi et comment peut-elle le faire ?

La valorisation des compétences des bénévoles pourrait-elle être un outil au service de la performance de l'association ?

Il convient donc que l'UDAF de la Nièvre s'interroge sur sa capacité - en tant qu'Union de 23 associations adhérentes - à accompagner « le capital bénévole ».

Autrement dit, pourquoi et comment peut-elle venir en appui des associations adhérentes pour **mobiliser et fidéliser leurs bénévoles** et ainsi pouvoir remplir les missions institutionnelles qui lui sont confiées en tant qu'Union ?

Dans une première partie, nous présenterons le **contexte** dans lequel s'inscrit la démarche de mobilisation des bénévoles. Nous nous attacherons à comprendre qui sont les bénévoles d'aujourd'hui. Après avoir exposé les contraintes notamment réglementaires spécifiques liées au mouvement familial, nous analyserons les **enjeux** que cela induit, tant pour l'UDAF que pour ses associations adhérentes.

Dans une deuxième partie, nous ferons **une remontée de terrain** en interrogeant les présidents des associations adhérentes de l'UDAF et parallèlement leurs bénévoles sur la question du bénévolat. Il est en effet primordiale de comprendre leurs pratiques, leurs besoins, leurs éventuelles attentes vis-à-vis de l'UDAF.

Pour donner un éclairage plus large, nous nous documenterons également sur les politiques fructueuses menée par d'autres têtes de réseaux associatifs pour donner envie à des bénévoles de les rejoindre et les impliquer durablement.

Dans une troisième partie nous proposerons des **pistes de solutions**. Quelles réponses concrètes l'UDAF peut-elle apporter pour soutenir le bénévolat dans le réseau ? La mise en place et la promotion de la formation des bénévoles ne serait-elle pas un axe à valoriser tant pour rendre visible l'action de l'UDAF auprès de ses partenaires institutionnels et associatifs que pour mobiliser et fidéliser les bénévoles ?

Le portefeuille de compétences des bénévoles ne pourrait-il pas être un outil pertinent ?

C'est ce que nous tenterons de démontrer.

PARTIE I : CONTEXTE DE LA DEMARCHE DE MOBILISATION DES BENEVOLES

1-EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT GENERAL

► L'évolution du secteur associatif en France

La définition la plus communément partagée du bénévole est la suivante : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial». ¹

En 2016, on estime à 13 millions le nombre de bénévoles présents dans au moins l'une des 1.300.000 associations, aujourd'hui actives. L'augmentation constatée ces six dernières années est plus particulièrement portée par les hommes (23% d'entre eux étaient bénévoles en 2010, ils sont 27% en 2016) et par les générations de moins de 50 ans. La proportion des bénévoles, présents régulièrement chaque semaine dans leur association, a augmenté entre 2013 (10,5% des Français) et 2016 (11,2% des Français)².

Pour les associations, on notera avec intérêt que « le bénévolat » reste le premier sujet de préoccupation devant la « situation financière ». C'est ce que France Bénévolat et Recherches et Solidarités identifient chaque année au cours de leur enquête, la dernière datant de 2017.

Enfin, il est à souligner avec force « qu'en France, il n'y pas de crise du bénévolat. On constate aussi une progression de plus de 14% du nombre de bénévoles en trois ans, toute forme de bénévolat confondu. Les discours convenus (mais non argumentés) sur le repli sur soi, l'individualisme, l'égoïsme des français, sont battus en brèche par ces résultats : nos concitoyens sont mus par un élan de solidarité indéniable³».

Autrement dit : un français sur quatre donne aujourd'hui du temps gratuitement dans les associations.⁴

¹ Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993.

² Recherches et Solidarités, La France bénévole, 14ème édition, juin 2017. Sous la direction de Cécile Bazin et Jacques Malet Rapport du 14.03.2017.

³ France Bénévolat : « l'engagement bénévole associatif en perspective » Publication sous la direction de D.Thierry, 2014.

⁴ Ces 25% se composent de 11% des Français présents et actifs chaque semaine, d'environ 8% de Français actifs chaque mois et de 6% des français qu'ils sont acteurs de temps en temps dans l'année. Source « Cette France mobilisable » Etude publiée par Recherches et Solidarités pour le groupe Macif, mai 2017.

Cependant, le secteur associatif est en profonde mutation. Il doit notamment faire face à 3 défis majeurs :

- l'augmentation des besoins de la plupart des champs de l'intérêt général (santé, environnement, solidarité, recherche...) et à une diminution des ressources.
- la mise en concurrence des associations (entre elles ou avec le secteur marchand) par le biais des appels d'offres et appels à projets.
- la transformation des modes de fonctionnement, notamment liée aux changements du comportement des bénévoles.

► **L'évolution sociologique des bénévoles**

Préalable : qu'appelle-t-on un bénévole ?

Etymologiquement le mot bénévole vient du latin « bénévolus » qui est composé de « bene » le bien et de « velle » (je veux) = celui qui veut du bien. Le bénévolat ne bénéficie pas de définition légale. C'est une activité libre qui n'est encadrée par aucun statut.

La théorie et la pratique distinguent le bénévolat informel (coup de main.) appelé parfois direct ou bénévolat de proximité, du bénévolat formel. Ce dernier s'exerce dans le cadre d'une structure, le plus souvent associative.

Il existe également une différence entre bénévole actif et régulier et bénévole ponctuel. L'engagement bénévole revêt donc de multiples formes.

En 2017, Recherches et Solidarités a mené une enquête auprès de 3 062 bénévoles pour comprendre les motivations des bénévoles.⁵ Ce sont ce que les sociologues appellent les « **ressorts de l'engagement** ».

Cette étude nous apprend que les engagements bénévoles naissent prioritairement

- d'une forte motivation d'être utile pour la société et d'agir pour les autres (77%),
- de la défense d'une cause (37%),

Puis d'autres motivations plus personnelles :

- le besoin de lier des relations avec les autres (43%),
- de donner du sens à son quotidien (40%),
- d'acquérir et développer des compétences (34%),
- d'appartenir à une équipe (28%),
- d'exercer une responsabilité (21%).

⁵ Enquête réalisée en ligne auprès d'un panel de 3062 bénévoles de 18 ans et plus actifs dans une association.

Jean-Michel Peter, enseignant chercheur à Paris Descartes, en se servant de plusieurs enquêtes menées par le Cerlis soutient que « *s'engager dans une association constitue un idéal de réalisation de soi et non plus seulement une inscription dans une identité collective* ».

Il en est ressorti 3 piliers majeurs d'une représentation positive d'un engagement bénévole :

- les notions de plaisir et d'épanouissement,
- la recherche d'affiliation à des réseaux électifs sous forme horizontale et non verticale,
- l'acquisition de compétences doublée du besoin de se former.⁶

En un sens, on est passé d'un engagement militant à une logique d'épanouissement personnel ou en tout cas à une inversion des motivations.⁷

Une erreur fréquente consiste, pour les dirigeants associatifs à valoriser les seules valeurs altruistes perçues comme nobles et à ne pas aborder clairement les « bénéfiques personnels » que le bénévole peut en retirer. En outre, les bénévoles sont donc tout sauf des « salariés non payés » et il faut se garder de les déconsidérer en les assimilant à de la main d'œuvre corvéable à merci !

« *Nous entrons plus dans une logique de contractualisation. – où l'association offre un cadre à l'action personnelle, une source de plaisir à un bénévole en échange de sa disponibilité et de ses compétences – que d'une logique d'adhésion au sens fort* »⁸.

Poursuivons notre réflexion : qu'est-ce qui incite l'individu-bénévole à agir ?

• Les moteurs de la motivation

La motivation c'est la force qui pousse à agir !

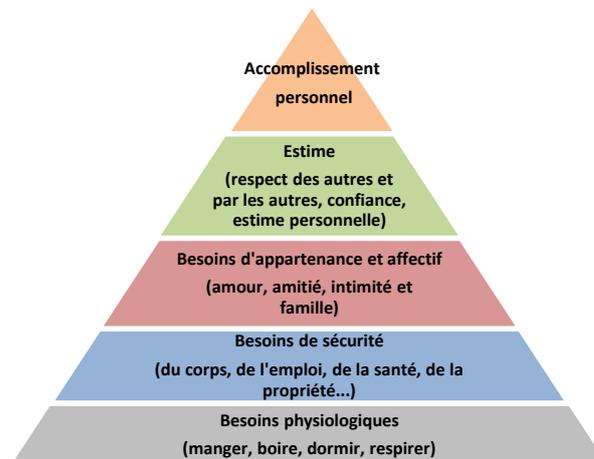
Les travaux du psychologue Abraham Maslow (1954) permettent de classer les besoins humains par ordre d'importance en 5 niveaux. Ce classement correspond à l'ordre dans lequel ils apparaissent à l'individu : la satisfaction des besoins d'un niveau engendrant les besoins du niveau suivant. L'idée est qu'on ne peut agir sur les motivations "supérieures" d'une personne qu'à la condition expresse que ses motivations primaires (besoins physiologiques et de sécurité) soient satisfaites.

⁶ Bénévolat : l'engagement à la loupe, Jean-Michel Peter, Juris Associations, n° 507, 2014

⁷ Versmeersch, Stéphanie (2004). Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole. Revue française de sociologie, 45-4, 681-710.

⁸ Le bénévolat : une nouvelle forme d'épanouissement personnel UMR8070, (CERLIS) mars 2012

L'estime de soi passe par la reconnaissance et la valorisation. Le bénévole n'y échappe pas !



Reste donc aux associations à savoir mettre en valeur l'engagement bénévole de ses membres. Le bénévole valorisé se sentira ainsi en confiance et il y a de fortes chances pour que son engagement s'en trouve renforcé. Avec de la créativité, il faudra chercher à remercier et souligner le « travail » accompli par les bénévoles.

La motivation est source d'énergie. C'est l'un des principaux ressorts sur lequel on peut s'appuyer pour mobiliser et fidéliser les bénévoles.

A partir donc d'une motivation qui est un ressort de l'engagement, il faut une sorte d'étincelle pour déclencher l'agir.

A la question posée aux bénévoles : « Vous souvenez vous de ce qui a déclenché cet engagement ? Deux réponses arrivent en tête :

- une plus grande disponibilité à 30%
- la suggestion d'un ami ou d'un proche pour 25%⁹

Les associations doivent donc à être à l'écoute de leurs adhérents, qui sont eux-mêmes de potentiels recruteurs !

Joël Grosjean¹⁰ note que « *le bouche à oreille reste un bon vecteur de mobilisation. Le bénévole est un bon ambassadeur et il serait utile de l'aider à porter la bonne parole et à repérer les bons moments pour communiquer, à identifier les bonnes cibles... Acceptons et*

⁹ Source Baromètre D'opinion des bénévoles, 2017 –

¹⁰ Ancien président de France Bénévolat Nantes Atlantique, administrateur d'AGEPLA, (Groupement d'Employeurs au Service des Associations), membre du comité d'experts et administrateur de R&S.

respectons le temps donné, décidé par le bénévole, sans exiger plus de lui. Plus il découvrira le projet, plus il trouvera du sens et plus il sera enclin à augmenter son investissement ».

Comment l'association peut-elle dès lors agir pour fidéliser des bénévoles ?

• Des contre-dons offerts aux dons bénévoles

Le travail du sociologue Marcel Mauss¹¹ nous apporte un éclairage tout à fait intéressant. Il a développé la théorie du don et du contre-don.

Au point de départ se trouve la contradiction du don : le don apparemment désintéressé requiert la réciprocité, mais la réciprocité dans le monde associatif est entachée du soupçon d'intéressement, voire de calcul. Reste à l'association de s'interroger sur **les contre-dons qu'elle peut offrir aux bénévoles** ? Quels sont les retours que peut en retirer le bénévole ?

Cela peut être :

- la reconnaissance de la générosité de l'utilité de son implication une satisfaction personnelle
- des avantages plus concrets tels que l'accès à la formation,
- la reconnaissance formelle de ses compétences dans une optique professionnelle, via un outil comme le portefeuille de compétences.
- des résultats de sa contribution au projet associatif, voir le projet qui se déploie.

• Les freins à l'engagement bénévole

D'après une étude menée par le CESER du Limousin¹², il a été identifié un certain nombre de freins :

- le manque de temps (le temps libre se partage entre activités de loisirs, culturelles, etc.)

Les « jeunes retraités » par exemple sortent du monde du travail avec le souhait de mener « une seconde vie ». Ils sont prêts à s'engager à condition de pouvoir concilier leur bénévolat avec leurs autres projets.

- les coûts liés au bénévolat (déplacements, les frais divers liés aux courriers, appels téléphoniques, aux matériels informatiques...);
- les contraintes de la vie professionnelle (difficultés de dégager des heures à consacrer à l'association)
- la vie de famille.

¹¹ Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, paru en 1923-1924 dans l'Année Sociologique, est le texte le plus célèbre de l'anthropologue Marcel Mauss.

¹² ¹⁹ Le Bénévolat-volontariat: quelles évolutions ? Une analyse générale à partir des données régionale » rapport n°2007-4.

- la demande de respecter l'individu et l'exigence du respect du bénévole. Ce dernier ne souhaitant pas être corvéable à merci, même au nom du principe de solidarité. L'enquête menée par le Cerlis le fait clairement émerger.¹³

En résumé, nous reprendrons les propos de Roger Sue¹⁴ :

« Les bénévoles souhaitent pouvoir s'exprimer dans leur engagement, s'y tester, faire des rencontres enrichissantes et conviviales, plutôt qu'être un militant dévoué à une cause globale, donc prêt à jouer n'importe quel rôle au sein d'une organisation. »

Examinons à présent le contexte territorial dans lequel les associations et leurs bénévoles évoluent dans la Nièvre.

► Le contexte territorial du département

Le Département de la Nièvre constitue traditionnellement une terre d'accueil. Sa ruralité alliée à une proximité relative de PARIS a entraîné tout au long du XIXème et du XXème siècle, une arrivée de populations parmi les plus fragilisées. Le Morvan, notamment sa partie nivernaise, fut un lieu privilégié pour le placement d'enfants de l'Assistance Publique de l'ancien département de la Seine.

Les effets de ce déracinement, associés à une natalité faible et à un développement économique modeste depuis plus de 30 ans, ont conduit à faire du Département de la Nièvre, un département fortement axé sur l'Economie Sociale et Solidaire.

La Nièvre compte 215 200 habitants en 2013 soit 5 400 de moins qu'en 2008. Le département perd ainsi 0,5 % de sa population chaque année. Ce déclin démographique a débuté à la fin des années 60. La population de la Nièvre a ainsi baissé de 13% entre 1968 et 2013. Actuellement les arrivées de jeunes retraités sont toujours très nombreuses mais ne suffisent plus à combler les départs des plus jeunes¹⁵.

¹³ Rapport de recherche « Intérêts d'être bénévole » (www.cnrs.fr)

¹⁴ Chercheur au CERLIS

¹⁵ INSEE, Analyses Bourgogne Franche Comté n°14 – mars 2017

Nous constatons que le nombre de jeunes entre 2009 et 2014 a diminué de 7,2% alors que la part des plus de 60 ans a augmenté de 12,5%. Les retraités représentent aujourd'hui 37,7% de la population nivernaise.

Concernant les jeunes, il est important de noter qu'une étude de l'INSEE de 2014 estime à environ 26% la part des jeunes non insérés sur le département, c'est-à-dire ceux qui n'ont ni emploi, ni études en cours.

Dans la Nièvre, les 10 % de ménages les plus modestes ont des revenus composés plus fréquemment de pensions, retraites et de minima sociaux. La pauvreté touche également 12,3% des ménages dont les revenus proviennent principalement du travail. En effet, dans ce département, les emplois sont moins qualifiés que dans le reste de la région : 58 % sont des postes d'employés ou d'ouvriers¹⁶. Notons enfin que le salaire horaire net médian dans la Nièvre est de 9,75 € contre 10,68 € pour la France en 2011¹⁷.

La Nièvre est donc caractérisée par une population vieillissante, avec un faible niveau de qualification et un développement économique modeste depuis plus de 35 ans. Ces constats soulignent l'importance des besoins de solidarité et le rôle primordial des associations dans ce département.

• Les spécificités du secteur associatif dans la Nièvre

Dans un document élaboré en 2017¹⁸, on apprend qu'il y a entre 4 500 et 5 500 associations de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société. Dans le département et pour l'année 2016-2017, environ 255 nouvelles associations ont été déclarées dans le département. Mais, comme le soulignent les auteurs, si le nombre de nouvelles associations est un chiffre important à connaître et illustre une dynamique, il n'est pas à lui seul représentatif du dynamisme de la vie associative. Il peut parfois cacher une certaine instabilité.

On remarque que les créations d'associations sont proportionnellement plus nombreuses dans le sport et les loisirs, comme dans la plupart des départements ruraux et que 2/3 des emplois associatifs relèvent du secteur social et s'adressent à des publics fragiles. Encadrés et soutenus par des bénévoles, 6 500 salariés travaillent dans les associations du département. Ils sont proportionnellement beaucoup plus nombreux dans le secteur social qu'au plan national.

¹⁶ Etude de l'INSEE : Dossier Bourgogne Franche-Comté paru le 21/03/2017

¹⁷ Etude de l'INSEE « Les salaires en Bourgogne : niveau moyen, une échelle resserrée »

¹⁸ Ministère de l'Education Nationale, L'essentiel de la vie associative de la Nièvre – novembre 2017 en partenariat avec Recherches et Solidarités.

Ces milliers d'associations sont animés par des bénévoles dont le nombre peut être estimé entre 44 000 et 51 000. Parmi eux, certains assurent la permanence de l'action associative et sont présents au moins une fois par semaine. Ils sont estimés entre 20 000 et 23 000 en 2017.

Les associations tissent du lien social de proximité et assurent des services complémentaires au service public dans un département à caractère rural. Elles contribuent à jouer le rôle d'amortisseur social en luttant contre l'isolement et la précarité.

Etudions à présent les spécificités du mouvement familial de l'UDAF.

► **Le cadre juridique dans lequel est inscrit le réseau UNAF/UDAF**

L'UNAF (l'Union Nationale des Associations Familiales) est née de la volonté d'organiser le dialogue entre **les familles représentées par leurs associations** et les pouvoirs publics. Les premières associations familiales sont nées en France à la fin du 19^{ème} siècle. Elles avaient alors surtout pour but d'organiser l'entraide entre les familles. Progressivement, elles ont étendu leur vocation à la défense des intérêts des familles à tous les niveaux.

De leur côté, les pouvoirs publics ont voulu, dès le début du 20^{ème} siècle, reconnaître aux familles une place spécifique dans les institutions de la République.

En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Décision a été prise de créer une institution qui les représente toutes, et dans toute leur diversité.

Le 3 mars 45, une **ordonnance** institue l'UNAF et les UDAF. Une loi renforcera ses missions en 1975, en améliorant la représentation des mouvements nationaux.

Depuis, l'UNAF et les UDAF sont des partenaires institutionnels des pouvoirs publics dans tous les domaines de la politique familiale.

En créant l'UNAF et les UDAF, l'ordonnance de 1945 assigne à ces institutions 4 missions distinctes rédigées ainsi :

1 Donner leur avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

2 Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics, l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département, la commune.

3 Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeraient devoir leur confier la charge. Il s'agit principalement des services de protection juridique des majeurs confiés à l'UDAF.

4 Exercer l'action civile devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de la part des pouvoirs publics.

L'UDAF de la Nièvre exerce aujourd'hui les 3 premières missions ci-dessus déclinées.

Pour résumer, l'UDAF de la Nièvre est une association reconnue d'utilité publique. Créée en 1946 et confortée dans ses missions par le Code de l'Action Sociale et des Familles¹⁹, elle a un monopole de représentations des familles. Les 23 associations la composant doivent statutairement revêtir le caractère familial. De par son histoire et son ancienneté, elle induit, généralement, un certain militantisme. (Annexe 1)

► L'évolution du réseau associatif familial

Le mouvement familial porté par l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) enregistre quant à lui une baisse continue tant du point de vue du nombre d'associations que du nombre de familles adhérentes.

Depuis 1995, le réseau de l'UNAF connaît une forte érosion globale du nombre de familles adhérentes dans les associations familiales. De 930 000 familles en 1995, nous sommes passés à 612 390 en 2017, soit une baisse de 34% en 12 ans.

Le nombre d'associations familiales adhérentes a également baissé passant de 7 800 associations en 1995 à 6 511 en 2017 soit une baisse de 16% en 12 ans.

¹⁹ Article L 211 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

La question de sa représentativité est remise en cause, comme le pointe **le rapport de la Cour des Comptes en 2017**²⁰ : « *Les UDAF et les UNAF bénéficient depuis 1945 d'une place privilégiée, d'un monopole de représentation des familles et d'un financement réservé, généreux et automatique* ». Cette place sans équivalent lui confère des devoirs.

La Cour s'interroge sur le bien-fondé et le monopole de représentation des familles, alors :

- que la représentativité est en « érosion continue », et du fait d'un nombre d'adhérents en constante diminution.
- qu'il existe une « insuffisance de représentativité au regard des financements publics accordés »
- que son champ d'intervention est extensif et peu encadré.

2-ENJEUX INDUITS

► Pour le mouvement familial

L'UNAF s'est donc employée à impulser un Plan National de développement associatif depuis 2013 décliné au niveau de chaque UDAF. Pour autant cela n'enraye pas, pour le moment, la chute continue des effectifs.

• Des contraintes juridiques et réglementaires fortes

Il faut souligner que pour qu'une association soit agréée au réseau de l'UNAF, il faut qu'elle présente un caractère familial qui doit répondre à la défense des intérêts matériels et moraux des familles (tant par ses activités que par ses statuts). Cette exigence statutaire fait craindre à certaines associations pressenties la perte de leur indépendance. Elles hésitent donc à rejoindre le réseau UNAF.

En outre, la fourniture obligatoire de listes d'adhérents nominatives par chaque association permettant de prouver la réalité des adhérents peut (pour certaines associations) être mal vécue. Ces listes nominatives (bien que très encadrées en matière de traitement (CNIL, RGPD²¹) ne sont pas toujours bien comprises. Le sentiment d'être « fiché » n'est jamais très loin. Il faut donc faire preuve de pédagogie pour démontrer le caractère légitime de cette demande. Cela permet tout simplement de pouvoir compter précisément les familles adhérentes et d'exclure des doublons.

²⁰ Rapport du 14.03.2017.

²¹ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

Cette démarche concourt à rendre le système démocratique. Ne peut être administrateur à l'UDAF ou l'UNAF que des personnes adhérant à une association familiale. Des contrôles sont effectués en ce sens. L'UDAF et les UNAF ce sont d'abord des familles qui représentent les familles.

• Des familles aux attentes plurielles

Par ailleurs, le modèle familial change. La notion de famille revêt des réalités multiformes et les associations ont du mal à prendre en compte ces nouveaux besoins. Les familles mono parentales, par exemple, sont en quête d'entraide et de soutien entre pairs. Une étude diligentée par le ministère de la famille l'a clairement identifiée.²² Pour autant, ces familles ne cherchent pas à tout prix à se regrouper sous une forme associative institutionnalisée mais souhaitent d'abord se donner des coups de main dans un cadre informel.

Enfin, les associations familiales fédérées à l'UDAF 58 sont essentiellement des associations confrontées à des situations sociales et humaines complexes :

- lutte contre les addictions, les violences intra familiales, illettrisme,
- aide envers les victimes des accidentés de la route, les veufs et orphelins, les personnes atteintes de maladies psychiques ...

Or, ne le nions pas : des associations qui animent par exemple des ateliers ludiques pour des enfants auront plus de facilité à trouver des bénévoles que les associations familiales en général.

• Des jeunes qui ne s'y retrouvent pas forcément

D'après une étude qualitative menée par l'UNAF,²³ sur la question de l'engagement bénévole chez les jeunes, la mission des associations familiales est souvent méconnue. Certains jeunes pensent qu'elles ne s'adressent pas à tous les membres de la famille. D'autres, en revanche, les voient cantonnées à une action autour des conflits familiaux.

Il faut reconnaître que les jeunes ne se proposeront pas spontanément. Les associations à caractère familial ont donc à montrer qu'en se mobilisant, elles peuvent faire avancer une cause et ainsi démontrer la plus-value de leur action.

²² Constitution d'un réseau d'entraide pour les familles monoparentales. Etude sur la faisabilité. Laure Skoutelsky, juillet 2016.

²³ « L'engagement des jeunes comme bénévoles : perception des jeunes bénévoles et de leurs parents ». UNAF, numéro 72, décembre 2013.

► **Pour les bénévoles de l'UDAF**

Les bénévoles des associations familiales adhérentes constituent la gouvernance de l'UDAF. En juin 2018, le Conseil d'Administration est composé de 23 administrateurs issus des associations adhérentes. Pour mener à bien les missions confiées par le législateur et représenter les familles dans les différentes instances, on dénombre actuellement 82 représentations (hors CCAS) assurées par 56 bénévoles.

Ces mêmes bénévoles peuvent être également être très actifs dans leurs propres associations familiales.

L'UDAF est donc « consommatrice » de bénévoles dits compétents et militants pour assurer ses missions institutionnelles de représentations des familles, au risque d'appauvrir les associations de leurs propres bénévoles. Le réseau du mouvement familial se doit d'anticiper le renouvellement des générations et donner envie aux jeunes de les rejoindre.

► **Pour les dirigeants associatifs**

Le monde associatif (y compris celui du réseau UDAF) ne saura donc pas attirer et fidéliser les « nouveaux entrants »²⁴ s'il ne fait pas un **effort d'adaptation** pour mieux s'intéresser à :

- ce qu'ils sont,
- leurs motivations,
- leurs valeurs,
- leurs aptitudes, et leurs disponibilités.

L'association elle-même doit se questionner sur sa capacité à accueillir des bénévoles.

Est-elle prête à s'ouvrir, voire se laisser bousculer au-delà du premier cercle des fondateurs ?

Est-elle prête à tenir compte de l'évolution des bénévoles ?²⁵ :

- plus sensibles aux notions d'épanouissement personnel, d'acquisition de compétences et de résultats.
- moins militants, plus intéressés par la notion de projet et par l'action,
- plus curieux, et moins intéressés à une cause particulière, donc plus mobiles,
- recherchant des expériences riches et variées successives,
- avides de liberté.

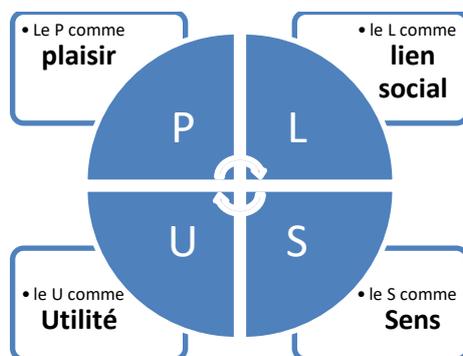
²⁴ Comme les nomme LA FONDA

²⁵ Sources : enquêtes Recherches et Solidarités auprès de bénévoles. Le secteur associatif de la Nièvre, mars 2014

Les dirigeants doivent accepter que l'engagement d'un bénévole ne signifie pas forcément une adhésion pleine et dans la durée avec un projet dans l'association.

Comme le souligne France Bénévolat, « **derrière cette représentation se profile un schéma unique de militants, finalement assez dogmatique, qui ne prend pas assez en compte la diversité des formes et des raisons d'engagement.** »²⁶

En guise d'antidote, Dominique Thierry²⁷ nous a confié les clés du succès du bénévolat. « LE PLUS » du bénévolat qui se décline ainsi : P comme plaisir, L comme lien social, U comme utilité et S comme sens.



Le secteur associatif en général, et le réseau des UDAF en particulier, est confronté à des enjeux de transformation tels qu'il n'en a jamais connus. Le nombre de défis à relever est important et nécessite de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre, pour les prendre en compte en tant que tête de réseau départemental. C'est une question d'adaptation, de légitimité et de survie à long terme.

²⁶ France Bénévolat – Commission Inter-associative – Ressources Bénévoles et Management dans le milieu associatif

²⁷ Président d'honneur de France Bénévolat. Pour l'anecdote et à sa demande, à chaque fois qu'on utilise ce slogan, 1 euro doit être versé à France Bénévolat !

PARTIE II : REMONTEE DE TERRAIN

1-REMONTEE DES BENEVOLES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES

Il nous a paru pertinent de recueillir l'avis des bénévoles des associations adhérentes.

► Méthodologie

Une enquête a donc été réalisée durant le mois de septembre 2018 auprès de personnes bénévoles parmi les associations adhérentes à l'UDAF de la Nièvre.²⁸

L'enquête, accompagnée d'une lettre explicative, a été élaborée par la chargée de missions du Pôle Institutionnel et testée auprès d'un bénévole, membre de la commission développement associatif. Il a été décidé qu'elle serait anonyme pour favoriser la liberté de parole. (Annexes 2 et 3).

Deux modalités de transmission du questionnaire ont été utilisées :

- transmission papier
- transmission informatique via une application « Google »

Les objectifs de l'enquête étaient de :

- tenter de réaliser un état des lieux sur le profil des bénévoles exerçant au sein de nos associations adhérentes,
- identifier les motivations et les sources de leur engagement en tant que bénévole,
- identifier les voies d'un engagement bénévole au sein de l'UDAF,
- identifier les pistes pouvant favoriser l'engagement « bénévole »

L'analyse des questionnaires et le recueil des données ont été réalisés par le responsable qualité de l'UDAF.

11 questionnaires « papier » et 70 questionnaires « informatique » ont été retournés.

Les résultats de l'enquête (sans prétention statistique) seront communiqués à la commission développement associatif qui s'en saisira en groupe de travail. Il sera transmis à chacune des associations adhérentes et mis en ligne sur le site internet de l'UDAF.

²⁸ Nous retiendrons qu'il aurait idéalement fallu proposer une graduation des réponses, mais Google forme ne le permet pas techniquement.

Les résultats globaux sont annexés au présent mémoire (Annexe 4).

► **Résumé de l'enquête**

Nous pouvons tirer les grands traits du bénévole :

Il s'agit d'une femme de plus de 61 ans, retraitée et, pour 2/3 d'entre elles, investies par ailleurs dans une autre association.

D'après les répondants, la motivation principale qui ressort est :

- « **de se sentir utile à la société et d'agir pour les autres** » et « ils souhaitent défendre une cause qui lui semble juste ». Le militantisme reste vivace.

Les facteurs déclenchants pour s'engager dans le bénévolat ont été :

- une **plus grande disponibilité** et la suggestion d'un ami

L'engagement bénévole pourrait être favorisé par :

- la pertinence du projet associatif et **l'ambiance conviviale**

Pour mieux vivre leur engagement :

- les bénévoles attendent du **soutien, de la formation et des conseils**

La fidélisation des bénévoles se joue d'abord sur :

sur la « **perception de l'impact** » de l'action de l'association ou de sa propre action et l'opportunité de nouer de **nouvelles amitiés**.

Enfin 100% des répondants déclarent qu'ils seraient prêts à recommencer leur parcours bénévole.

2- REMONTEE DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS DE L'UDAF 58.

► **Méthodologie**

Une enquête a été réalisée en septembre 2018 auprès des dirigeants associatifs des associations adhérentes. Elle a été conçue par la chargée de missions du Pôle Institutionnel puis testée auprès de deux associations. Un certain nombre de modifications et d'améliorations ont été apportées, notamment sur le vocabulaire employé. Il a été décidé de diffuser l'enquête à l'ensemble auprès de dirigeants associatifs de l'UDAF. Une identification

de l'association a été demandée afin de réaliser d'éventuelles actions individuelles ou de groupe (Annexe 6).

Une lettre d'accompagnement signée par la Présidente de l'UDAF a été élaborée pour expliquer la démarche (Annexe 5).

Les objectifs poursuivis de l'enquête étaient de :

- réaliser un état des lieux au niveau du fonctionnement des associations en termes de gouvernance, d'adhérents et de bénévoles.
- identifier les attentes et les besoins par rapport à l'UDAF et d'évaluer leur relation avec l'UDAF.

L'analyse des questionnaires et le recueil des données ont été réalisés par le responsable qualité de l'UDAF.

16 questionnaires ont été retournés (70% des associations adhérentes ont répondu à l'enquête).

► Les attentes et les besoins des dirigeants associatifs par rapport à l'UDAF.

Les résultats globaux de l'enquête figurent en Annexe 7 du mémoire.

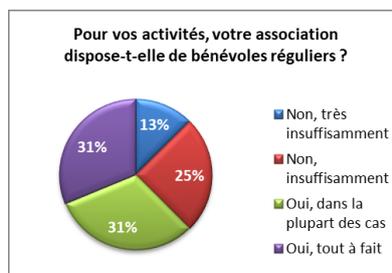
	Pas du tout utile	Pas vraiment utile	Plutôt utile	Très utile
POLITIQUE				
la défense des intérêts matériels et moraux des familles	0%	15%	31%	54%
l'opportunité de siéger dans des instances institutionnelles	0%	8%	54%	38%
la participation à la gouvernance de l'UDAF	0%	15%	54%	31%
la participation à l'élaboration d'avis sur la politique familiale	0%	8%	69%	23%
PARTENAIRES-RESEAU				
la mise en lien avec des partenaires, des lieux et personnes ressources, des adresses utiles	0%	0%	57%	43%
la force d'un réseau	0%	0%	47%	53%
ACCOMPAGNEMENT CONSEIL				
la formalisation ou l'actualisation du projet associatif	0%	25%	58%	17%
le soutien juridique statutaire	8%	8%	54%	30%
la veille associative et règlementaire	0%	7%	78%	15%
l'accompagnement au développement associatif	0%	8%	71%	21%
SOUTIEN AU BENEVOLAT				
un soutien à la recherche de bénévoles	7%	43%	21%	29%
la promotion et la valorisation du bénévolat	7%	21%	36%	36%

le développement des compétences des bénévoles	0%	7%	50%	43%
SOUTIEN FINANCIER				
L'aide à la recherche d'autres financements	0%	13%	47%	40%
SOUTIEN TECHNIQUE LOGISTIQUE				
Le prêt de salles de réunions	0%	27%	13%	60%
Le prêt de matériels	0%	19%	12%	69%
La mise à disposition de bureaux de permanence	7%	36%	14%	43%
La domiciliation de votre siège social à l'UDAF	27%	27%	13%	33%
COMMUNICATION				
La promotion de votre association	0%	13%	40%	47%
La mise en ligne de votre actualité sur le site internet de l'UDAF	0%	21%	29%	50%
La diffusion d'informations auprès du réseau associatif	0%	13%	40%	47%
La création d'outils de communication	0%	20%	7%	73%

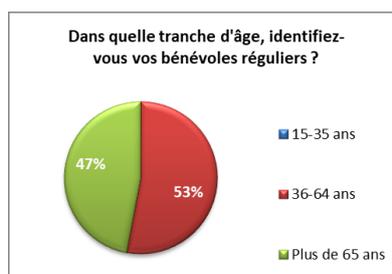
► Volet vie associative et bénévolat



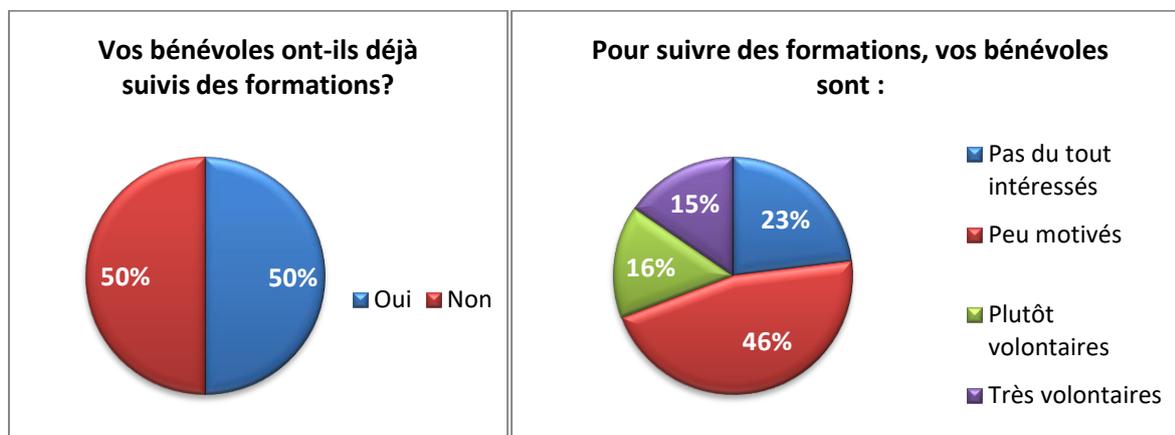
On notera par ailleurs que les dirigeants expriment à 69% avoir des difficultés pour renouveler l'équipe dirigeante, par manque de volontaires (92%)



62% des associations adhérentes affirment disposer d'un nombre suffisant de bénévoles réguliers dans le déroulement de ses activités.



La tranche d'âge des bénévoles réguliers des associations adhérentes est soit entre 36 et 64 ans à 47% soit des seniors (+65 ans) à 53%. On constate que les jeunes bénévoles réguliers (entre 15 et 35 ans) ne sont pas représentés au sein des associations interrogées.



A la lecture de l'enquête des dirigeants, ils affirment que les bénévoles sont peu enclins à suivre une formation (70%).

Lorsque l'on met en parallèle l'enquête menée auprès des bénévoles, ces derniers attendent quant à eux :

- **du soutien, de la formation et des conseils** pour mieux vivre leur engagement.

Il faudrait préciser ce que l'on entend par formation et quelles sont les attentes précises tant du point des bénévoles que des dirigeants associatifs.

Mais cet apparent décalage mérite d'être mis en lumière. La commission développement associatif va donc se saisir de l'ensemble des résultats des enquêtes et proposera au Conseil d'Administration un plan d'actions.

Ce sera l'occasion de susciter et nourrir un espace de réflexion partagée entre les bénévoles et les salariés et les associations elles-mêmes.

Une présentation des résultats sera réalisée à l'ensemble du personnel de l'UDAF permettant une meilleure compréhension de l'organisation statutaire et de l'importance de la partie institutionnelle sur la pérennité et le développement de l'UDAF. C'est aussi une occasion d'échanger sur les différentes passerelles possibles entre l'Institution et les services.

On notera que la qualité des relations et échanges avec l'UDAF et ses associations adhérentes est jugée satisfaisante pour 37% et très satisfaisante pour 63% des dirigeants associatifs. Au-delà de la norme ISO 9001 qui nous certifie (y compris sur le volet associatif) on ne peut que se réjouir du lien de confiance qui s'est tissé.

3- COMMENT D'AUTRES RESEAUX ASSOCIATIFS ONT-ILS RELEVÉ CE DÉFI

Pour élargir nos recherches et s'enrichir de l'expérience d'autres réseaux associatifs, nous avons interrogé deux responsables nationaux en charge du bénévolat.

► **Les Petits Frères des Pauvres**²⁹

Cette association d'envergure nationale a pour mission première de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Nous avons choisi d'interviewer cette association car sa mission et ses ressources reposent essentiellement sur la richesse bénévole. *« Les bénévoles vont visiter une personne. La personne âgée apprécie cette gratuité dans la relation. Des salariés qui iraient rendre visite dénatureraient d'une certaine manière la relation ».*

Pour ce faire, Coline COSSERAT,³⁰ nous explique donc que des bénévoles se rendent chez des personnes âgées à leurs domicile, dans leur maison retraite ou à l'hôpital, une fois par semaine, pour discuter, jouer au scrabble, être en lien.

Ainsi ce sont près de 12 000 bénévoles qui s'engagent, dont 8 000 régulièrement. En 2018, cette association enregistre même une progression de 6% bénévoles par rapport à l'année dernière.

On peut véritablement parler de stratégie dans la recherche, l'accueil et l'intégration des bénévoles qui s'appuie sur une longue expérience de plus de 70 ans.

Au fil de l'entretien, nous avons noté des points forts qui expliquent le succès de cette association en matière d'animation des bénévoles.

• **L'association est très structurée.**

Douze régions appelée, fraternités régionales, ont un chargé de formation (salarié) dédié pour former les bénévoles. Elles sont très autonomes. Les bénévoles agissent en équipe. On en dénombre 312 réparties sur tout le territoire. Un salarié « coordonnateur » vient en soutien, il va accompagner 2 à 3 équipes de bénévoles. En aucun cas, on ne parle dans cette association de « manager » des bénévoles, mais d'animer.

Le siège ne vient qu'en soutien et, au coup par coup, selon les besoins.

²⁹ Au 31.12.2017

³⁰ Coordinatrice nationale du bénévolat chez Petits frères des pauvres (salariée).

- **Le parcours du bénévole suit un processus construit et assuré par des pairs bénévoles.**

Les candidats bénévoles ont plusieurs portes d'entrée :

-soit ils se présentent physiquement au local de l'association ou par la plateforme d'appel téléphonique (numéro national gratuit) animés par 18 bénévoles du lundi au samedi midi en binôme,

-soit via le site de l'association.

Dans ce cas, ils sont réorientés vers les régions.

Lorsqu'une personne souhaite devenir bénévole, elle va systématiquement être rencontrée personnellement par un autre bénévole (c'est un incontournable) pour évaluer son projet personnel.

Elle pourra également participer à une réunion collectivement animée par des bénévoles déjà engagés.

Un délai de réflexion est donné. A l'issue, le bénévole candidat est alors recontacté pour échanger à nouveau avec lui et s'assurer qu'il est toujours partant.

Un parrain (bénévole) lui sera alors proposé pour l'accompagner dans ses premiers pas.

Un an après l'arrivée d'un nouveau bénévole, il lui est proposé un point d'étape à l'occasion d'un échange pour faire un bilan sur son action, la formation reçue, ses souhaits potentiels en termes de mission.

Ce point d'étape est considéré comme étant un outil de fidélisation des bénévoles.

Par la suite, le bénévole doit pouvoir « vivre une vraie vie d'équipe » et au bout de 6 mois, il a la possibilité d'être membre actif. Il peut alors voter en AG et être éligible. Enfin, dans chaque équipe, il y a des élections pour élire un responsable d'équipe et un trésorier.

- **Une offre de formation solide et adaptée à la recherche de bénévoles**

Trois modules de formation de base sont proposés.

- recherche de candidats
- rencontre avec un candidat (lors de ce module, il est également abordé la question de « savoir dire non » à un candidat bénévole qui ne semble pas correspondre).
- l'accueil et l'intégration des nouveaux bénévoles

« Les formations plaisent beaucoup, cela les rassure. »

- **Pour mettre en œuvre cette politique de soutien au bénévolat**

Tous, peuvent s'appuyer un référentiel des bonnes pratiques pour la recherche, l'accueil et l'intégration des bénévoles. Ce référentiel est le fruit d'un travail collaboratif avec les 12 régions, le siège, les bénévoles de terrain et les salariés. Il a été construit durant 3 ans. En permanence, il faut s'assurer qu'il soit bien diffusé et approprié.

- **Une volonté d'être au plus près des attentes et des besoins**

Ainsi, 500 bénévoles ont été recontactés l'année dernière. Cela a permis d'avoir des indicateurs pour mieux comprendre le parcours bénévole. Un observatoire va être lancé en 2019 pour mieux comprendre les motivations des bénévoles. Un livret d'accueil est également en cours de préparation

- **Une association visible et qui exprime ses besoins pour appeler au bénévolat**

Les équipes de bénévoles participent à tous les forums associatifs locaux. La presse locale est également régulièrement mobilisée pour faire connaître l'association et faire des appels à bénévolat.

Une journée événementielle est organisée à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées.

Enfin des partenariats sont noués avec des associations qui proposent de mettre des annonces de recherche de bénévole en ligne, comme « Tous Bénévoles, ou France Bénévolat ».

- **Le vocabulaire employé est soigneusement choisi**

On ne va pas employer le mot « recruter » des bénévoles mais on va parler « d'accueil et d'intégration ». Et au lieu du mot « entretien » avec le bénévole on va employer le mot « rencontre ». On ne parle pas de « politique de recrutement » mais « d'intégration ». L'association des Petits frères des Pauvres y est très attachée pour bien se dissocier du plan professionnel.

Et pour conclure, nous avons posé la question : qu'est-ce qu'un bénévole pour vous ? Voici la réponse donnée : *« C'est important, c'est d'abord plaisir et joie ! Une adéquation entre ce que souhaite les bénévoles et les besoins de l'association. Il faut vraiment prendre le temps de la rencontre. Chez nous, les bénévoles rendent les choses plus riches et plus pertinentes. Ils apportent un regard neuf. »*

Il est important que le bénévole « se sente à l'aise, qu'il se sente bien. »

La rencontre avec Hubert PENICAUD responsable national en charge du développement associatif à l'APF France Handicap a été aussi très instructive³¹.

► APF France Handicap

Comment arrivez-vous, en tant que tête de réseau national, à accompagner les délégations locales ?

« Avant de parler d'outils ou de dynamique à impulser en tant que tête de réseau, il faut revenir aux fondamentaux. Ce dernier a beaucoup insisté sur la nécessité pour tous les membres d'une association de connaître et de s'approprier ce qu'il appelle « **le fait générateur** » et qui constitue le fondement de l'association, ses racines.

Autrement dit « qu'est-ce qui fait que des gens se sont associés pour créer quelque chose ensemble ? » L'APF France Handicap a été créée par 4 jeunes il y a 50 ans et qui ont déclaré : « rien pour nous, sans nous ». La feuille de route était tracée.

Autrement dit, qu'est-ce qui fait que nous nous associons pour agir et au service de quoi ? ». Ainsi est redonné le sens de l'association, la culture et l'identité.

Autre point de vigilance : **redonner aux lieux de décisions une vraie légitimité** (exemple l'Assemblée Générale et le Conseil d'administration. car le CA tire sa première légitimité de la vie associative).

Et donc là « les espaces de vie associative ne doivent pas être de la littérature mais de la pratique ! »

Pour ne citer qu'un exemple, il est toujours nécessaire que l'AG redevienne l'assemblée de tous les membres. Pour une tête de réseau, il s'agit donc de ne pas parler de la vie du « siège » mais de redonner la parole à ceux qui « font le rapport d'activités ». En d'autres, « **s'assurer que l'on a bien des espaces de vie associative dynamiques, c'est juste la base !** »

Dans les pratiques, si l'on veut des administrateurs qui s'impliquent, il faut leur en donner la possibilité. Il faut mettre de l'énergie pour construire un bureau dans lequel on partage.

- Comment fait-on pour attirer de nouveaux bénévoles ?

« **La politique du vivier** a été mise en place il y a trois ans pour créer de l'attractivité. Si l'on veut avoir des bénévoles qui vont s'impliquer à un moment donné, il faut créer un petit vivier que l'on entretient et duquel vont émerger des personnes qui s'impliqueront peut-être par la suite.

³¹ Hubert Pénicaud est également vice-président de France Bénévolat et membre du Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA).

Ainsi, il a été donné la possibilité au Conseil de département (l'équivalent d'un conseil d'administration) de désigner des membres associés. C'est une personne qui va participer à la réunion du conseil, sans en être membre à part entière, pour une durée d'un an. Chaque année on lui redemande si elle poursuit ou pas. La démarche se veut pro active. « **On a besoin de vous** ». Autre intérêt, cela incite à une démarche dynamique de la part de l'association. Les membres du conseil se questionnent collectivement «A qui pourrait-on proposer ? » Les membres de l'association vont au-devant des gens. Encore faut-il en avoir le désir !

Enfin, il ne s'agit pas de pas rester uniquement sur le terrain de la bonne pratique mais encore faut-il aussi en reconnaître la valeur. Depuis, il existe une reconnaissance institutionnelle du dispositif.

On reconnaît maintenant (de par les textes) la possibilité de désigner des membres associés au Conseil départemental.

En conclusion, nous retiendrons sous forme de mots clés les points forts de ces entretiens :

- Prendre soin
- rencontre individuelle
- parrainage
- point d'étape
- animation
- soutien et accompagnement des bénévoles,
- redonner aux instances décisionnelles toute leur grandeur en donnant la parole aux bénévoles
- former
- associer
- prendre en compte les besoins
- dynamique associative
- être à l'écoute
- projet associatif fédérateur.

L'association doit être très attentive aux besoins des bénévoles et les prendre pleinement en considération. L'émergence de nouvelles formes de bénévolat met en avant la nécessité pour les associations de mieux connaître les différentes typologies de leurs bénévoles et l'évolution de leurs motivations.

PARTIE III : QUELLES REPONSES L'UDAF PEUT-ELLE APPORTER ?

1-DES PISTES A EXPLORER

Les propositions ou préconisations qui suivent ne seront pertinentes et ne pourront porter leur fruit que dans si elles sont formalisées dans un plan stratégique en cohérence avec les finalités et valeurs de notre UDAF.

► Une bourse au bénévolat pour attirer de nouveaux bénévoles

Le principe consiste à favoriser, au cours d'une journée par exemple, la rencontre entre des associations et des futurs bénévoles qui souhaiteraient s'engager. L'UDAF se chargerait d'assurer l'organisation matérielle et la communication. Cela pourrait être également une occasion de rendre visible l'action associative de l'UDAF et des associations adhérentes pour les aider à attirer de nouveaux bénévoles.

Les bénévoles interrogés considèrent à 68% que cela pourrait être judicieux.

Mais, les dirigeants associatifs affirment pour 62% d'entre eux « disposer d'un nombre suffisant de bénévoles réguliers dans le déroulement de leurs activités » ! En outre, à la question posée : « *Avez-vous besoin d'un soutien dans la recherche de bénévoles* » 43% ne trouvent pas cela très utile.

Il est donc nécessaire de retravailler cette proposition de « bourse aux bénévolat » car il semble qu'un décalage apparaisse et que le manque récurrent de bénévoles exprimé oralement nécessite d'être affiné. Les dirigeants associatifs n'osent-ils pas dire par écrit qu'ils en manqueraient ? Sont-ils vraiment prêts à en accueillir de nouveaux ? La question du renouvellement revient pourtant de façon récurrente.

En outre, si ce projet était retenu encore faudrait-il s'assurer que les « offres de missions bénévoles » soient réfléchies et formalisées par l'association. Les besoins en bénévole doivent avoir été cernés en termes de profil, missions, de disponibilité. Un accompagnement pourrait être envisagé avec le soutien de France Bénévolat par exemple.

Cette action nécessite dans tous les cas d'être retravaillée en « commission développement associatif »³² pour évaluer la pertinence et les modalités éventuelles de mise en œuvre et s'assurer de la pleine adhésion des dirigeants associatifs.

► **Valoriser l'engagement bénévole pour susciter l'envie de s'impliquer et fidéliser**

Comme nous l'avons précédemment, il est nécessaire de montrer que l'UDAF sait reconnaître la valeur de l'engagement. A la question posée aux bénévoles lors de l'enquête « *En fait, c'est quoi pour vous être bénévole ?* » nous avons pu recueillir plus d'une quarantaine de verbatim qui sont de véritables témoignages.

« C'est s'engager dans la Cité, servir, apporter ses compétences, coopérer à une action au service de l'Humain. Donner de son temps, utiliser ses compétences, être utile tout en conservant sa liberté.

Je suis bénévole pour aider l'autre mais aussi pour des raisons plus égoïstes : le bénévolat me permet d'être plus épanouie, il m'apporte beaucoup ».

Toutes ces paroles de bénévoles pourraient être valorisées soit lors de notre Assemblée générale qui accueille, bénévoles, partenaires, institutionnels et associatifs soit dans une newsletter, ou encore en les reprenant à l'occasion de l'élaboration de cartes de vœux.

Les bénévoles seraient ainsi valorisés et leur engagement pourrait s'en trouver renforcé. Ces actions pourraient resserrer la cohésion des membres de l'association en favorisant un climat de convivialité, critères de fidélisation des bénévoles.

³² Cette commission réunit un salarié et 4 élus. Celle-ci a été recomposée suite à la dernière AG de l'UDAF.

2-LA FORMATION DES BENEVOLES : OUTIL DE MOBILISATION ET DE FIDELISATION

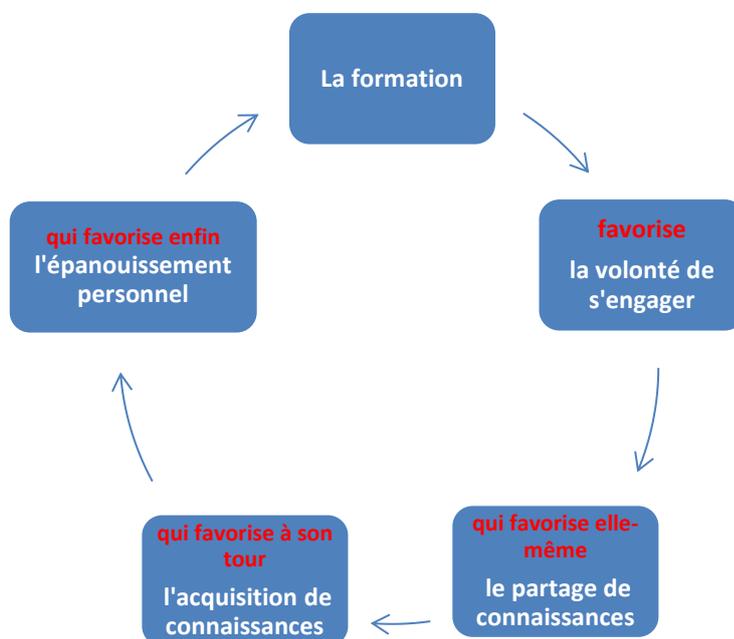
► La valorisation du bénévolat par la formation

Au vu des recherches menées précédemment, nous mesurons combien **la formation** s'avère être un outil puissant, finalement sous-estimé.

<i>Extrait de l'enquête des dirigeants associatifs</i>	Pas du tout utile	Pas vraiment utile	Plutôt utile	Très utile
Le développement des compétences des bénévoles	0%	7%	50%	43%

En effet, **la valorisation du bénévolat par la formation est un élément clé pour attirer, accompagner et fidéliser les bénévoles.** Il faut donner envie aux éventuels bénévoles de s'engager et il importe ensuite de fidéliser ceux qui sont déjà impliqués. Une attention plus particulière est à porter aux nouveaux bénévoles en général moins attachés à l'association que les autres.

La formation est, d'après Eve Benazeth³³, un élément clé. Elle constitue un cercle vertueux que nous pouvons illustrer ainsi :



La formation peut constituer également un contre-don et une réponse aux besoins exprimés.

³³ Chef de rubrique dans Juris Associations. Numéro 544

► La démarche engagée par l'UDAF dans la formation



L'UDAF 58 a été la première UDAF en France à obtenir le label CRIB³⁴ en 2013. En ce sens, c'est la reconnaissance que notre association est en capacité d'accompagner et de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des associations et des bénévoles (Annexe 8).

C'est également une opportunité pour l'UDAF de se faire connaître et reconnaître au-delà du simple cadre des associations familiales et d'étendre son champ d'intervention en répondant aux besoins non couverts.

L'UDAF a ainsi élaboré des actions de formation répondant à des attentes et problématiques exprimés par des associations en termes de communication, de représentations de savoir-être. Les propositions de formation ont évolué en fonction des enquêtes de satisfaction réalisées et des nouveaux besoins mis en évidence.

Ainsi, de 2014 à 2017, ce sont 158 bénévoles qui ont bénéficié gratuitement de modules de formation toutes associations confondues.

► Les préalables pour aborder la formation des bénévoles

• **Former des bénévoles, c'est former des personnes dans une posture particulière.**

La formation pour les bénévoles est une question de motivation et d'engagement. C'est aussi une question d'envie (être utile, d'apprendre encore...).

• **Différence de nature de la formation**

Pour un salarié, la formation est d'abord un droit. L'envoi en formation est associé fréquemment à une progression de carrière.

Pour un bénévole, elle reste souvent une contrainte en temps, déplacement...

• **Une démarche empreinte d'humilité**

Pour les bénévoles, reconnaître que l'on ne sait pas, n'est à l'évidence une posture ni naturelle, ni facile. En effet, vouloir se former c'est accepter de reconnaître que l'on ne sait pas tout ! La compétence ne naît pas du mandat et la fonction ne crée pas le savoir.

³⁴ Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles. Ce label nous permet d'accompagner des bénévoles issus d'associations hors du champ strictement familial.

Les bénévoles de faible qualification ont la même réaction bien connue à l'égard de la formation que celle des salariés faiblement qualifiés. La formation est assimilée à l'école, et donc souvent à l'échec.

Les cadres, à fortiori retraités, peuvent avoir le sentiment de tout savoir. Il peut être extrêmement difficile d'accepter pour eux de se former, car il s'agit d'un « remaniement identitaire » !

Enfin, pour des personnes d'un certain âge, il peut être difficile d'admettre qu'un jeune en sait plus qu'un ancien (cf. le syndrome de l'informatique).

• **Un nécessaire équilibre à trouver**

L'animation du bénévolat se doit être du sur-mesure, c'est avant tout l'art du cas par cas ! La question de l'animation est d'abord une question d'attitude.

« *Mais attention à ne pas jouer au DRH des bénévoles* » met en vigilance Pierre Grateau³⁵.

En effet, en s'investissant dans une association, les bénévoles peuvent souhaiter progresser dans leurs compétences sans pour autant répéter ce qui est observé dans les entreprises. Certains bénévoles s'investissent avant tout dans une association pour aider gratuitement, trouver du sens et parfois s'évader de leurs vies professionnelles !

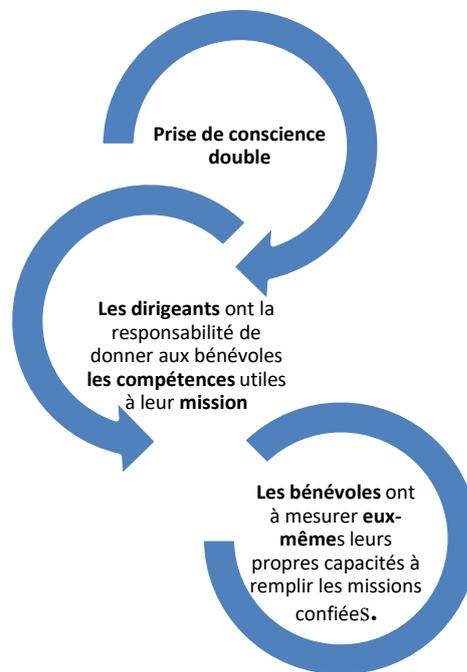
• **Une remise en cause et une nécessaire prise de conscience**

« *Former des bénévoles c'est former des adultes ! La GRH « notamment la gestion des compétences est une composante de plus en plus structurante du modèle socio-économique des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)»*»³⁶

³⁵ Directeur d'Asso Connect.

³⁶ Hervé Garrault, dans Juris associations 544, septembre 2016 « Enjeux de la formation des bénévoles ».

Encore faut-il qu'une double prise de conscience s'opère, aussi bien du côté des dirigeants que des bénévoles.



Quoiqu'il en soit, le changement reste un processus permanent qui nécessite étapes et transitions. Il est important de le gérer en fonction de la stratégie de l'ensemble des acteurs.

C'est pourquoi son appropriation aura nécessairement **des conséquences** pour chacun des acteurs concernés.

- bénévoles et salariés,
- union d'associations et associations,
- dirigeants d'associations et bénévoles de terrain.

L'UDAF en tant que tête de réseau a un rôle à poursuivre en matière de formation à destination des bénévoles. Elle ne doit pas perdre de vue que la question de la formation des bénévoles doit être abordée avec compétence, pédagogie et tact.

3-LE PORTEFEUILLE DE COMPETENCES DES BENEVOLES

► **Présentation et objectifs**

Il s'agit d'un outil qui permet de valoriser les compétences à travers une expérience bénévole qu'un acteur extérieur peut identifier et reconnaître comme une qualification. Ce « bilan de compétences bénévole » est destiné à mettre en valeur les compétences développées dans le cadre associatif. (Annexe 9).

C'est donc un moyen de favoriser la mobilité sociale et professionnelle par la transférabilité des compétences acquises. En cela, c'est un important levier de promotion sociale et de valorisation de sa contribution citoyenne.

Le portefeuille peut donc :

- Témoigner du degré de qualification du bénévolat

- Appuyer les associations dans leur rôle d'accompagnement des bénévoles :
 - ✓ s'inscrire dans la panoplie des outils internes destinés à promouvoir la reconnaissance et l'évolution du rôle au sein de l'association
 - ✓ préserver la motivation des équipes et accroître celles de nouvelles recrues
 - ✓ mieux connaître et gérer les ressources dont l'association dispose et d'exploiter tout le potentiel

- Aider le bénévole à sortir de la simple identification de son activité associative pour prendre conscience, identifier et formuler les compétences qu'il met en œuvre :
 - ✓ réfléchir au parcours et aux réalisations de son engagement bénévole
 - ✓ renseigner un carnet de validation
 - ✓ décrire et définir par écrit ou par oral son expérience bénévole en termes de qualifications pour promouvoir son expérience dans un cursus étudiant ou un projet professionnel (lignes dédiées dans un CV, entretien de recrutement, RV avec un conseiller Pôle Emploi...). C'est également l'opportunité d'orienter les bénévoles vers une VAE.³⁷

► **Description du programme conçu par l'UDAF 58**

Ce module de formation se déroule en atelier de 8 participants tous issus d'associations variées, ce qui enrichit les échanges. Les séquences de travail collectif sont une source

³⁷ VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

importante de stimulation. Il est accompagné par des formatrices rodées, elles-mêmes bénévoles engagées.

THEMATIQUE ABORDEE	DUREE	CONTENU	MODALITES	INTERVENANTS
OBJECTIFS GENERAUX, CONTEXTE ET ENJEUX ORIENTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	3 HEURES	Les associations : un lieu de qualification et de développement des compétences Présentation générale de l'outil Précisions sur le vocabulaire employé Objectifs recherchés Evaluation des besoins du groupe	Information collective	2 intervenantes -une RH à la retraite - un professeur en charge de la VAE à l'Education Nationale
1^{ERE} IDENTIFICATION DES COMPETENCES DEVELOPPEES AU SEIN DES ASSOCIATIONS	3 HEURES	Etablissement individuel des différentes activités bénévoles exercées Restitution au niveau du groupe Classement des différentes compétences mises en œuvre	Travail individuel puis restitution et travail collectif	Idem
REPERAGE ET FORMALISATION DES COMPETENCES INDIVIDUELLES MISES EN ŒUVRE	3 HEURES	Renseignement individualisé et accompagné du portefeuille des compétences	Travail individuel accompagné	Idem
VALORISATION ET COMMUNICATION DES COMPETENCES ACQUISES	3 HEURES	Formalisation et preuve Capitalisation et estime de soi C.V. et passerelle vers l'emploi Informations V.A.E. /bilan de compétences Informations sur le Compte d'Engagement Citoyen " à mettre en place NOUVEAUTE 2019	Ateliers collectifs	Idem Plus intervenants extérieurs

► **Brève analyse quant à la relative difficulté à mobiliser des candidats.**

De prime abord, cet outil est probablement perçu par les bénévoles comme un « contrôle » des compétences, voire des connaissances.

De plus, comme il ne s'agit pas d'un module technique telle que la comptabilité, il est, de fait, plus impliquant sur le plan personnel. Ceci peut expliquer une certaine appréhension. Chaque bénévole est invité à rechercher les atouts que représente son expérience en termes de « savoir-être, savoir-faire et savoir faire-faire ».

Il convient donc de rassurer et de préciser qu'il n'y a pas de séquence d'évaluation. Il s'agit d'un travail personnel mais qui est accompagné par des bénévoles qualifiées et bienveillantes :

- une RH à la retraite
- un professeur en charge de la VAE à l'Education Nationale, en retraite.

Enfin, il requiert de dégager plus de temps qu'une autre formation car il est nécessaire d'y consacrer deux journées contrairement aux autres modules proposés.

► **Préconisations pour promouvoir le portefeuille de compétences**

• **Un argumentaire à construire par segment**

- ✓ Pour les jeunes bénévoles :

Le portefeuille de compétences permettra de prendre conscience, présenter, décrire et valoriser leur expérience du bénévolat associatif dans leur parcours, leur CV, leur lettre de motivation ou dans la perspective d'un entretien de recrutement. Autrement dit :

- en quoi leurs expériences bénévoles peuvent-elles être des compétences professionnelles ?
- comment mettre en valeur leur bénévolat dans un CV ?
- leur engagement leur a-t-il permis de développer les qualités humaines si recherchées par les recruteurs actuellement ?

- ✓ Bénévole en activité professionnelle ou en recherche d'emploi :

Actif et par ailleurs bénévole dans une association, le Portefeuille de compétences est une opportunité de présenter et valoriser leurs compétences complémentaires développées à travers leur engagement, dans leur parcours professionnel. Cela peut constituer une étape préalable vers une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et/ou ouvrir de véritables passerelles vers une reconversion ou vers l'emploi.

- ✓ Bénévole retraité :

Le Portefeuille de compétences aide à décrire les atouts que leur expérience de bénévole représente pour valoriser leur action et/ou leur association. Confortés, ils seront plus surs d'eux pour accepter de nouvelles missions et ils se sentiront plus légitimes pour transmettre leurs compétences à d'autres bénévoles ou futurs bénévoles.

En résumé, au travers du portefeuille de compétences, l'UDAF 58 offre la possibilité de rendre visible tout l'apport de l'engagement associatif.

Cet outil favorise la mobilisation et la fidélisation des bénévoles.

Il serait à présent judicieux de déterminer avec le responsable qualité un indicateur d'impact en tentant de mesurer les bénéfices qu'en ont retirés les bénévoles « formés ».

► **Pistes de développement possible :**

- Transposition du portefeuille de compétences des bénévoles aux missions de service civique.

PORTEFEUILLE BENEVOLES	SERVICE CIVIQUE
<p><u>OBJECTIFS EN TERMES DE POSTURE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire le point ▪ Développer son estime de soi ▪ Réfléchir à un projet, associatif ou personnel <p>▪ Transmettre ses savoirs et échanger</p> <p>▪ Valoriser son association</p> <p>▪ Renforcer sa position dans l'association</p> <p><u>OBJECTIFS EN TERMES D'ACQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et valoriser ses compétences <p>▪ Valoriser la présentation des compétences acquises dans un CV</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer un entretien ou une recherche d'emploi ▪ Préparer un dossier de V.A.E ▪ Informer sur les lieux de ressources 	<p><u>CHARTE DES VALEURS DU SERVICE CIVIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'épanouir/s'enrichir (connaissances)/ Evoluer → Réfléchir et construire un projet personnel → Utiliser la mission comme un tremplin pour un parcours futur ▪ Partager et transmettre les connaissances → acquises ▪ Identifier et valoriser les compétences acquises <p><u>BILAN NOMINATIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation d'élaboration d'un bilan nominatif de fin de mission <ul style="list-style-type: none"> - Point sur la mission - Qualification des activités menées - Identification des compétences acquises - Valorisation de ses compétences par rapport à une recherche d'emploi ou de formation

Une partie de cette formation pourrait être dispensée aux jeunes en service civique leur permettant de transposer et verbaliser leurs expériences et les compétences qu'ils ont pu développer dans le cadre de leurs missions, ce qui répondrait ainsi aux exigences de réflexion et de construction d'un projet d'avenir professionnel ou d'orientation.

L'UDAF, qui a élaboré cette formation l'a déjà « testée » auprès de jeunes en service civique. Les volontaires en sont ressortis plus sûrs d'eux pour parler de leur engagement et l'ont valorisés dans leur projet professionnel.

Si ce dispositif était validé par la DDCSPP, cela permettrait

- de faire connaître l'UDAF auprès des jeunes volontaires de service civique du département.

- d'avoir une forme de reconnaissance institutionnelle

Enfin, un rapport du HCVA sur la validation des acquis de l'expérience bénévole associative de juin dernier,³⁸ mentionne qu'il « *importe que les responsables d'associations fassent preuve d'une démarche pro-active envers la VAE* ».

L'UDAF y contribue pleinement en informant ainsi sur le dispositif de la VAE.

Avec la mise en place du « portefeuille de compétences des bénévoles » l'UDAF a su déployer un accompagnement de qualité pour aider les bénévoles à prendre conscience des talents qu'ils ont développés au sein des associations.

Nous pourrions aller plus loin en déclinant cette formation auprès des volontaires en service civique. Cela pourrait servir de levier et contribuer à l'élaboration du projet d'avenir du volontaire. Il peut être particulièrement utile pour des jeunes sans véritable projet professionnel.

- **Positionner l'UDAF comme relais d'informations du Compte d'Engagement Citoyen (CEC)**

La loi du 8 août 2016, dite loi « Travail » prévoit une reconnaissance des individus les plus impliqués, par l'attribution de droits complémentaires à formation. Le gouvernement met donc en place le Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Ce nouveau dispositif est intégré au Compte personnel d'Activité (CPA) que chaque personne de plus de 16 ans peut ouvrir.

³⁸ La validation des acquis de l'expérience bénévole associative : Rapport de suivi des propositions formulées par le Haut Conseil à la vie associative en 2013– Adopté le 14 juin 2018

Les bénévoles éligibles peuvent y déclarer leur activité associative et bénéficier de droits à formation financés par l'Etat en reconnaissance de leur engagement.

Les bénévoles éligibles, actifs ou non, pourront se voir allouer un forfait en euros, utilisable pour s'inscrire à des formations dès 2019.

Les conditions pour acquérir des heures CEC

8 activités bénévoles, de volontariat, de réserviste ou de maître d'apprentissage permettent d'acquérir 20 heures sur votre compte d'engagement citoyen (CEC) :

- **Le service civique** (article L. 120-1 du code du service national). Vous devez avoir une activité minimale de 6 mois continus sur une ou deux années civiles. Le service civique regroupe :

- o l'engagement de service civique ;
- o le volontariat associatif ou/de service civique ;
- o le volontariat international en administration (VIA) ;
- o le volontariat international en entreprise (VIE) ;
- o le service volontaire européen (SVE) ;
- o le volontariat de solidarité internationale (VSI).

- **La réserve militaire opérationnelle** (article L. 4211-1 du code de la défense) : réserve militaire opérationnelle (pour une activité de 90 jours sur une année civile) ;

- **La réserve civile de la police nationale** (durée continue de 3 ans d'engagement ayant donné lieu à la réalisation de 75 vacations par an) ;

- **La réserve sanitaire** (article L. 3132-1 du code de la santé publique) une durée d'emploi de 30 jours ;

- **L'activité de maître d'apprentissage** (article L. 6223-5 du Code du travail) pour une activité minimale de 6 mois continus sur une ou deux années civiles,

- **Les activités de bénévolat associatif**, si le bénévole siège dans l'organe d'administration ou de direction de l'association ou participe à l'encadrement d'autres bénévoles, et ce, pendant au moins 200 heures au cours de l'année civile dans une ou plusieurs associations,

- **Le volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers** (signature d'un engagement d'une durée de 5 ans) ;

- **La réserve civique et ses thématiques :**

- o réserve civique (durée d'activité annuelle d'au moins 80 heures) * ;
- o réserve citoyenne de défense et de sécurité (durée continue de 5 ans d'engagement) ;
- o réserve communale de la sécurité civile (durée de 5 ans d'engagement) ;
- o réserve citoyenne de la police nationale (durée continue de 3 ans d'engagement ayant donné lieu à la réalisation de 350 heures par an) * ;
- o réserve citoyenne de l'éducation nationale (durée d'engagement continue d'un an ayant donné lieu à au moins 25 interventions). *

Les droits acquis peuvent être utilisés pour :

-une formation professionnelle sanctionnée par une certification, une attestation ou une habilitation reconnue par le code du travail (L.6323-6 code du travail) ;

-une action permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;

- un bilan de compétences

- une préparation à l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire;

-une action de formation d'accompagnement ou de conseil aux créateurs et repreneurs d'entreprises.

L'UDAF pourrait faire la promotion de ce dispositif en mettant en place une information collective à ce sujet et/ou dans le prolongement du module « portefeuille de compétences ».

En résumé, nous reprendrons une proposition issue du rapport intitulé « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » et porté par le Mouvement Associatif : ³⁹

« Cet enjeu de formation est essentiel pour répondre aux attentes individuelles des bénévoles, leur permettre d'acquérir et développer les connaissances et compétences nécessaires pour mener leurs activités de façon sereine ; il est essentiel pour les organisations elles-mêmes, dans leur capacité à accompagner ceux qui donnent de leur temps, et à susciter l'implication, en particulier dans les instances dirigeantes ».

³⁹ En juin 2018, le Mouvement associatif a remis au Premier ministre un rapport portant 59 propositions "Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». Dans le prolongement de celui-ci, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, présentera fin novembre, des mesures répondant concrètement à ces attentes exprimées par le secteur associatif.

CONCLUSION

L'environnement contextuel des associations est actuellement en pleine mutation et se confronte aux évolutions sociétales, réglementaires et budgétaires.

Dès lors, les associations doivent s'interroger sur leurs pratiques et organisations et favoriser la mise en place d'outils servant leur performance, leur utilité sociale et leur pérennité.

Le portefeuille de compétences des bénévoles n'est qu'un exemple d'action permettant de soutenir et mobiliser les bénévoles. La formation de ces derniers est sans conteste un outil à valoriser et à développer pour favoriser le transfert et le maillage de compétences au service des bénéficiaires de son action. Elle est un enjeu stratégique de motivation et de fidélisation.

L'exemple de Nicolas en est le témoignage : au chômage et investi dans le secteur associatif, le portefeuille de compétences lui a permis de mettre en avant, dans son CV, les compétences associatives développées. Le transfert de ses savoirs et de ses expériences sur un CV lui ont permis de trouver un emploi. Aujourd'hui il continue à s'investir dans le milieu associatif et fait partager son expérience.

Néanmoins, une association ne saurait vivre sans l'adhésion de bénévoles actifs et impliqués. Les associations doivent donc arriver à s'adapter aux nouvelles attentes des bénévoles et leur offrir la possibilité de s'accomplir dans leur mission citoyenne. Le bénévole doit continuer à trouver du sens à son action au travers des valeurs et du projet de l'association. Pour ce faire, le dirigeant associatif doit donc élaborer et décliner une vision stratégique partagée. Il doit être capable de mettre en mouvement et rendre attractif le projet associatif.

L'action de notre Union est d'aller dans ce sens en anticipant, impulsant, alertant les associations en les accompagnant vers ces changements inéluctables et être au cœur d'un réseau innovant et solidaire. Son projet s'en trouve donc modifier et elle doit d'interroger sur la plus-value de ses actions, être en cohérence avec les besoins émergents des familles et donc de nos associations adhérentes.

SOURCES-BIBLIOGRAPHIE

- Modules UMA – Management Associatifs

« De l'Intérêt d'être bénévole » Roger Sue et Jean-Michel Peter, Cerlis, CNRS/ Université Paris Descartes, 2011

« La validation des Acquis de l'expérience bénévole associative : Rapport de suivi des propositions formulées par le Haut Conseil à la vie associative en 2013 – Adopté le 14 juin 2018

« Le compte d'engagement citoyen » Ministère de l'Education Nationale , 2018

« Renouvellement et formation des dirigeants associatifs. Un enjeu vital pour les associations France Bénévolat

« Ressources bénévoles et management dans le milieu associatif », France Bénévolat commission Inter Associative.

« La France Bénévole, Recherches et Solidarités, sous la direction de Cécile Bazin et Jacques Malet 14^{ème} Edition, juin 2017

« Centre d'analyse stratégique » Premier Ministre, Développer, accompagner et valoriser le bénévolat, septembre 2011, numéro 241

« Bénévolat : reconnaître les compétences, Présentation du portefeuille de compétences, » Ministère de l'Education Nationale, fiches pratiques

« L'engagement bénévole associatif en perspective ! France Bénévolat 2014

« L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016, France Bénévolat, mars 2016

« La France bénévole 2018, franchir le pas » Recherches et Solidarités, sous la direction de Cécile Bazin, Isabelle Persoz et Jacques Malet, 15^{ème} Edition, avril 2018

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Présentation schématique de l'UDAF de la Nièvre

Annexe 2 : Lettre d'accompagnement « Enquête bénévoles »

Annexe 3 : Questionnaire Enquêtes auprès des bénévoles de l'UDAF

Annexe 4 : Synthèse de l'enquête « Bénévoles »

Annexe 5 : Lettre d'accompagnement adressée aux Présidents des associations adhérentes

Annexe 6 : Questionnaire enquête auprès des Présidents des associations adhérentes

Annexe 7 : Synthèse de l'enquête Présidents des associations adhérentes

Annexe 8 : Présentation CRIB

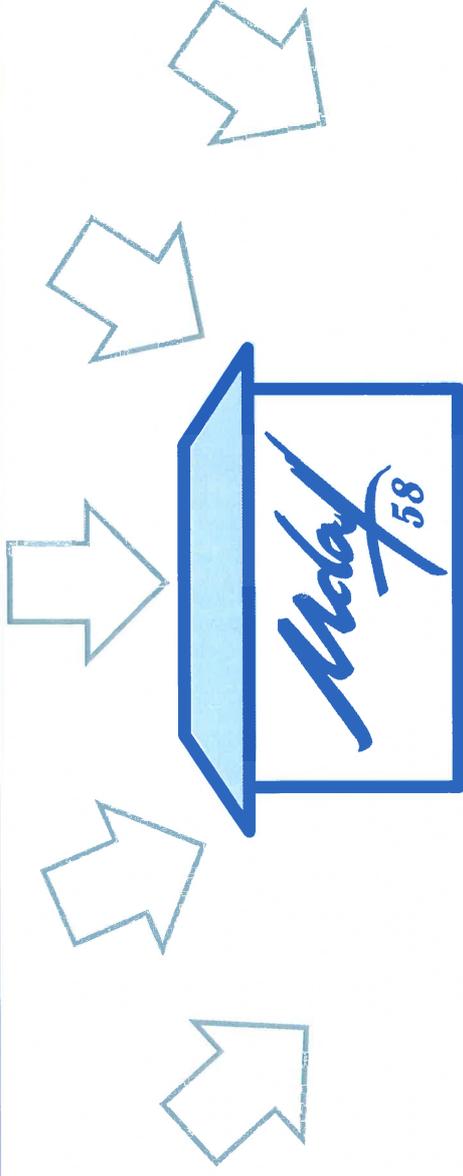
Annexe 9 : Présentation du portefeuille de compétences

Annexe 10 : Lettre du Ministère de l'Education Nationale – Compte d'Engagement Citoyen

Annexe 1

Présentation schématique
de l'UDAF de la Nièvre

23 associations, représentant 2 064 familles



Association reconnue d'utilité publique

4 missions légales inscrites dans le code de l'action sociale et des familles



Pôle institution 1,2 ETP

Représenter et défendre toutes les familles
Coordonner et animer les associations et les bénévoles

82 représentants
Education, santé, habitat..

~~Ester en justice~~

Pôle services 69 ETP

Donner avis aux Pouvoirs publics
Gérer tous services d'intérêt familial

Consultation lors des projets de loi

Tutelles...
1 581 mesures

Annexe 2

Lettre d'accompagnement

Enquête bénévoles

Udaf

UNION
DÉPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
DE LA NIÈVRE



Inst° 2018-72
Nevers, le 20/08/2018

Madame, Monsieur,
Cher(e) bénévoles,

Dans le cadre d'un mémoire que je réalise sur la question du bénévolat,¹ je dois mener une enquête auprès de **bénévoles** et particulièrement ceux impliqués dans une association adhérente ou en tant que bénévole à l'UDAF.

Votre expérience et vos témoignages permettront d'enrichir la réflexion et contribueront à soutenir le développement associatif pour lequel le conseil d'administration de l'UDAF de la Nièvre souhaite impulser une nouvelle dynamique.

Les bénévoles constituent LA ressource de L'UDAF ...car qui dit bénévoles, dit associations et qui dit associations dit UDAF !

Un grand merci pour l'attention et le temps que vous consacrerez pour remplir cette enquête.²

« Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin

Ensemble, faisons le lien.... »

Bien cordialement

Laetitia de LANGALERIE
Chargée de missions Institutionnelles

47, Boulevard du Pré Plantin
CS 10708
58027 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 93 01 93
Fax 03 86 93 01 99

¹ *BADGE, -Mines Paris Tech.*

² *Vos réponses sont anonymes. Retour espéré pour le 4 septembre 2018*

Annexe 3

Enquêtes auprès des bénévoles UDAF

1- FICHE D'IDENTITE DU BENEVOLE

1 VOTRE FICHE D'IDENTITÉ EN QUALITÉ DE BÉNÉVOLE :

Nombre d'années de bénévolat au sein de l'association familiale :

Avez-vous actuellement une mission en tant que bénévole :

Oui

Non

Si oui lesquelles ?

Vous impliquez-vous dans d'autres associations ?

Oui

Non

Si oui, combien ?

A quel âge avez-vous commencé votre engagement associatif ?

Vous êtes :

Une femme

Un homme

Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

18 à 30 ans

30 à 50 ans

50 à 60 ans

60 à 70 ans

+ de 70 ans

Situation professionnelle :

En activité

Retraité(e)

Mère / Père au foyer

Autres situations

Quelle est la durée moyenne mensuelle de votre engagement associatif ?

Quelques heures

Une journée

Plusieurs jours

2. LES MOTIVATIONS DE VOTRE ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Quelles sont les raisons de votre engagement bénévole au sein de votre association ?

- Exercer une responsabilité
- Appartenir à une équipe
- Acquérir et développer des compétences
- Défendre une cause
- Donner du sens à votre quotidien
- Maintenir ou développer des liens sociaux
- Être utile à la société et agir pour les autres
- S'épanouir / renforcer l'estime de soi
- Avoir une forme de reconnaissance et/ou de valorisation
- Autres (à préciser)

3. LES DÉCLENCHEMENTS DE VOTRE ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Vous souvenez-vous de ce qui a déclenché votre engagement dans votre association ?

- Une plus grande disponibilité
- Au travers des activités de vos enfants
- La sensibilisation sur votre lieu de travail
- Une offre de bénévolat via internet
- La sensibilisation en milieu scolaire ou universitaire
- La tradition familiale
- Localement un besoin ou un problème soudain
- La suggestion d'un ami ou d'un proche
- Un souhait de longue date
- Autres (à préciser)

4. LA VOIE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE VERS L'UDAF ?

Êtes-vous administrateur à l'UDAF ?

Oui

Non

Assurez-vous une représentation à l'UDAF ?

Oui

Non

Si oui lesquelles ?

Comment en tant que membre de votre association, êtes-vous devenu bénévole au sein de l'UDAF ?

- Vous avez été sollicité par le président(e) de votre association
- Vous avez été « repéré » pour vos compétences techniques
- Vous souhaitez élargir votre réseau de connaissances en rencontrant d'autres bénévoles et partenaires
- Vous souhaitez participer à la gouvernance de l'UDAF
- Vous souhaitez être le porte-parole des familles dans des instances (militantisme)
- Vous souhaitez découvrir de nouvelles missions bénévoles
- Vous souhaitez vous investir à l'échelon départemental
- Autres (à préciser)

Quelles satisfactions en avez-vous retiré ?

Pour vous-même ?

Pour votre association ?

5. DE VOTRE POINT DE VUE, QU'EST-CE QUI POURRAIT FAVORISER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ?

- La pertinence du projet associatif
- La qualité de l'accueil lors du 1^{er} contact avec l'association
- La notoriété de l'association
- L'ambiance conviviale
- Le bouche à oreille
- Des missions bénévoles clairement définies
- Autres (à préciser)

Votre avis nous intéresse : pensez-vous qu'une bourse au bénévolat* pourrait être une occasion de faire / d'aller à la rencontre de nouveaux bénévoles ?

Oui

Non

Ne sait pas

*** Le principe : Favoriser la rencontre entre des associations et des futurs bénévoles qui souhaitent offrir de leur temps. L'UDAF se chargerait d'assurer l'organisation matérielle et la promotion presse.**

Qu'attendriez-vous de votre association pour mieux vivre votre engagement ?

- Des moyens financiers ou matériels pour mener à bien votre action
- De la formation et des conseils
- Du soutien dans votre action en étant aidé(e) par d'autres bénévoles)
- Plus de convivialité dans l'association
- La prise en charge des frais occasionnés par votre activité
- La prise d'initiatives
- Une meilleure reconnaissance du « travail » fourni
- Plus d'informations sur les activités de l'association

Depuis que vous êtes bénévole dans cette association, votre rôle a-t-il changé ?

- Vous exercez la même mission, sans changement
- Vous avez eu plusieurs missions successives différentes
- Le nombre de vos missions s'est réduit

Depuis que vous êtes bénévoles, vos responsabilités ont-elles évolué ?

Oui

Non

De votre point de vue qu'est ce qui permet / favorise la *fidélisation des bénévoles* (c.-à-d. ce qui fait que l'on reste au sein de l'association) ?

- L'opportunité de nouer de nouvelles amitiés, construire un réseau utile
- La souplesse des horaires (meilleure prise en compte de l'emploi du temps des bénévoles)
- La possibilité de pouvoir assurer différentes missions dans l'association
- La perception de l'impact (je constate que je suis utile)
- L'acquisition de nouveaux « *savoir-faire* » au travers d'expériences associatives (je m'enrichis !)
- La valorisation de ses talents associatifs en bas d'un CV ou pour son estime de soi
- La reconnaissance du temps passé : (courrier de remerciements, gestes, citations des personnes investies lors d'une AG...)
- Une vie associative conviviale (repas, sorties....)
- Autres (à préciser)

Et si c'était à refaire, seriez-vous prêt à recommencer votre *parcours bénévoles* ?

Oui

Non

En fait, c'est quoi pour vous être bénévole ?

5. COMMENTAIRES LIBRES

UN GRAND MERCI !

Questionnaire à retourner pour le 4 septembre 2018

Laetitia de LANGALERIE, UDAF sce institution, 47 bd du Pré Plantin, CS 10708, 58007 NEVERS

« Le traitement des données recueillies lors de cette enquête est conforme aux dispositions générales de la délibération n° 2016-175 du 9 juin 2016 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) »

Annexe 4

Synthèse

Enquête « Bénévoles »



Union Départementale des Associations Familiales

Enquête de satisfaction « Bénévoles »

Sept. 2018

UDAF 58

47 Boulevard du Pré Plantin – CS 10708

58027 NEVERS cedex

Tél. : 03 86 93 01 93 Mail : accueil@udaf58.unaf.fr

Site internet : www.udaf58.fr

Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été réalisée durant le mois de septembre 2018 auprès de personnes bénévoles parmi les associations adhérentes à l'UDAF de la Nièvre.

Le questionnaire a été élaboré par la chargée de missions du Pôle Institutionnel.

Deux modalités de transmission du questionnaire ont été utilisées :

- transmission papier
- transmission informatique via une application « Google »

Les objectifs de l'enquête étaient de :

- réaliser un état des lieux sur le profil des bénévoles exerçant au sein de nos associations adhérentes,
- identifier les motivations et les sources de leur engagement en tant que bénévole,
- identifier les voies d'un engagement bénévole au sein de l'UDAF,
- identifier les pistes pouvant favoriser l'engagement « bénévole »

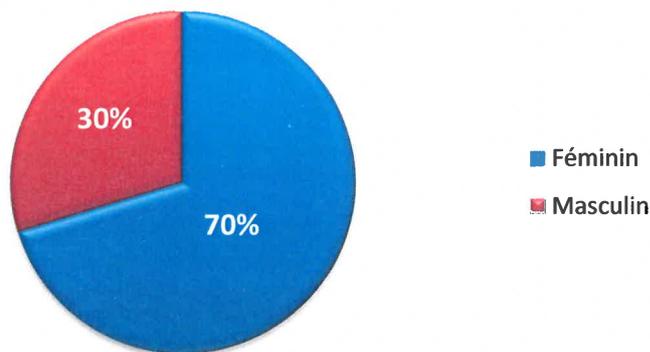
L'analyse des questionnaires et le recueil des données ont été réalisés par le responsable qualité de l'UDAF.

11 questionnaires « papier » et 70 questionnaires « informatique » ont été retournés.

Les résultats de l'enquête seront communiqués à chacune des associations adhérentes et mis en ligne sur le site internet de l'UDAF.

Profil des bénévoles ayant répondu à l'enquête

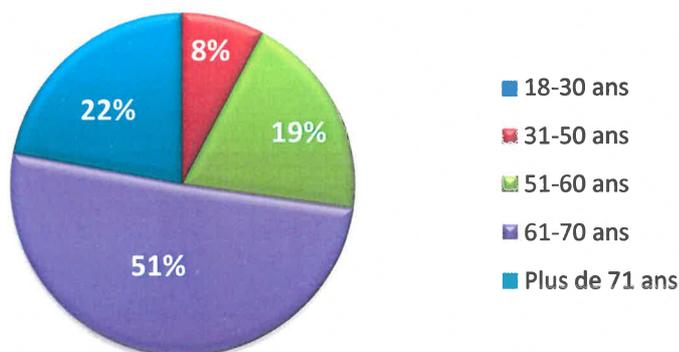
Sexe des répondants



Analyse des données

Les bénévoles des associations adhérentes de l'UDAF ayant répondu à l'enquête sont à plus de deux tiers des femmes.

Age des répondants



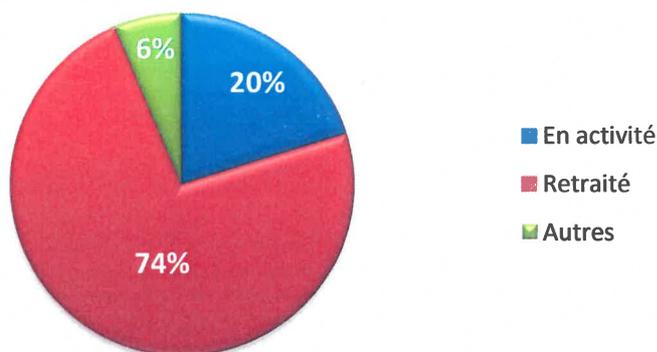
Analyse des données

Les bénévoles interrogés sont âgés de plus de plus de 50 ans à 92%.

Parmi eux, 55% ont entre 61 et 70 ans.

Aucun bénévole « répondant » ne se trouve dans la tranche 18-30 ans.

Situation professionnelle

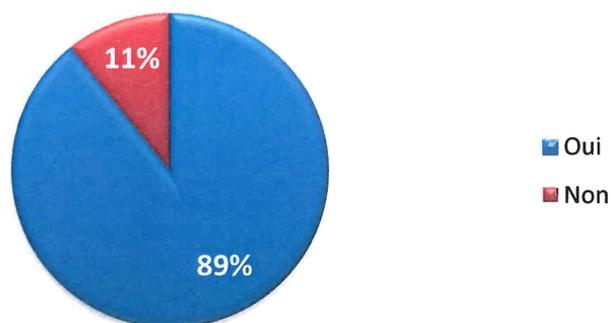


Analyse des données

Trois quarts des bénévoles des associations adhérentes sont retraités.

20% des bénévoles se sont déclarés comme étant en activité.

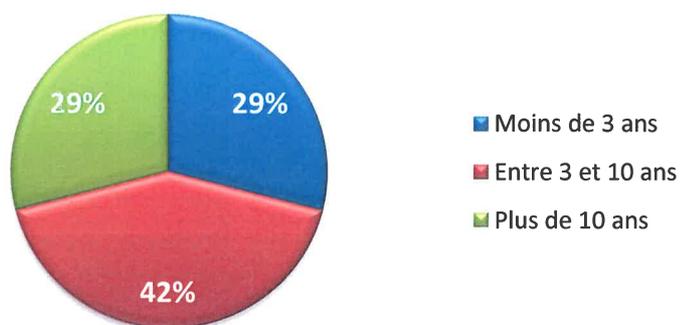
Avez-vous actuellement une mission en tant que bénévole ?



Analyse des données

Seul 11% des bénévoles indiquent ne pas avoir de mission au sein de leur association.

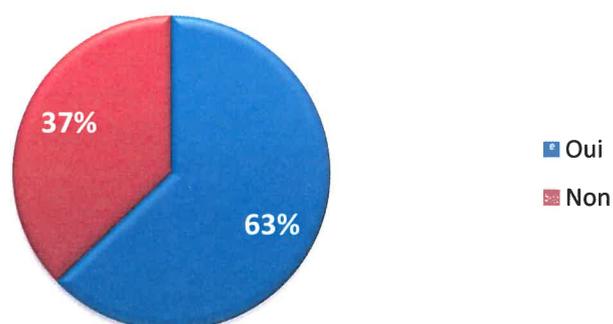
Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans votre association ?



Analyse des données

Partage presque équitable entre les « différentes » modalités de réponse proposées

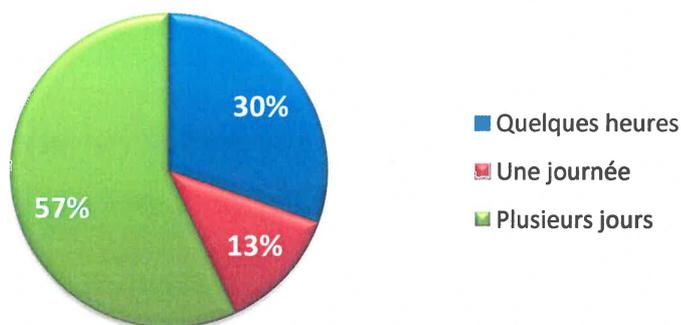
Etes-vous impliqué dans d'autres associations ?



Analyse des données

Deux tiers d'entre eux déclarent être impliqués dans d'autres associations.

Quelle est la durée moyenne mensuelle de votre engagement associatif ?

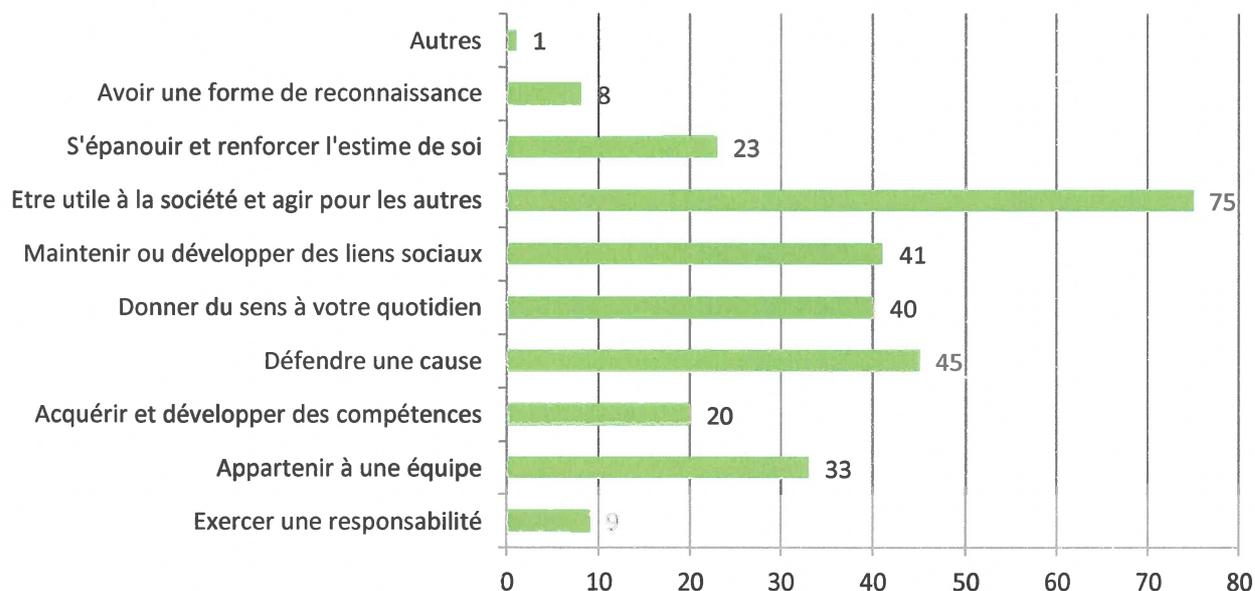


Analyse des données

Les bénévoles ayant répondu à l'enquête passent majoritairement plusieurs jours par mois pour le développement de leur association.

Les motivations de votre engagement bénévole

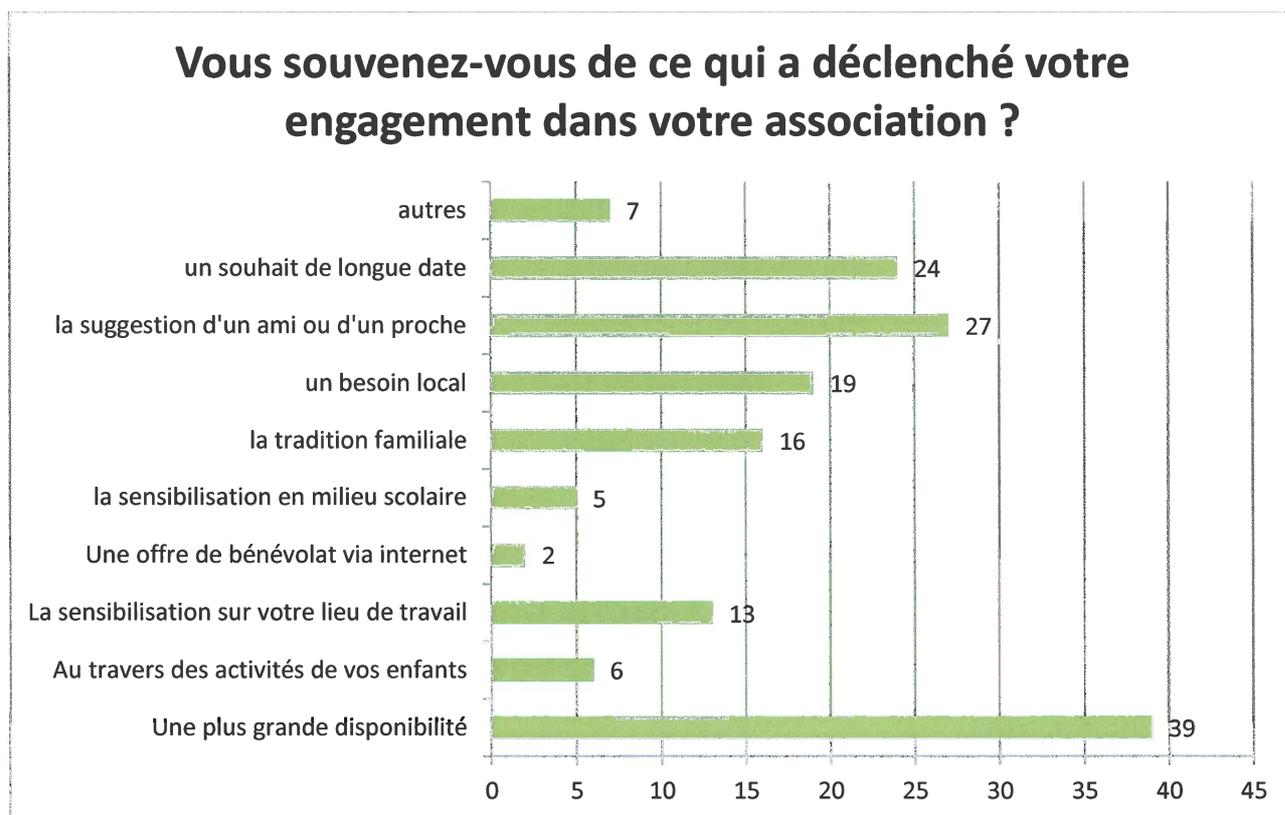
Quelles sont les raisons de votre engagement bénévole au sein de votre association ?



Analyse des données

La motivation principale annoncée par les bénévoles est la volonté d'être utile à la société et d'aider les autres (à 75%), afin de développer des liens, donner du sens à leur quotidien et défendre une cause qui leur semble juste (à 45%), à travers leur association adhérente à l'UDAF de la Nièvre.

Les déclenchements de votre engagement bénévole

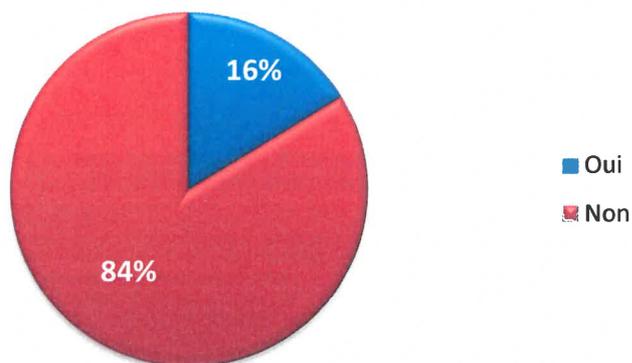


Analyse des données

La modalité la plus renseignée est « une plus grande disponibilité » ce qui est cohérent avec les réponses obtenue dans le chapitre « identité du bénévole ».

La voie de l'engagement bénévole vers l'UDAF

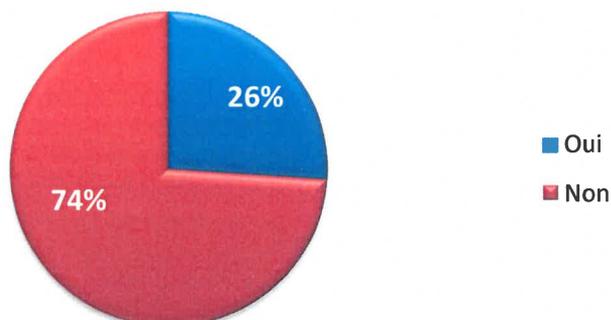
Etes-vous administrateur à l'UDAF ?



Analyse des données

16% des bénévoles ayant répondu à l'enquête siègent au Conseil d'Administration à l'UDAF de la Nièvre.

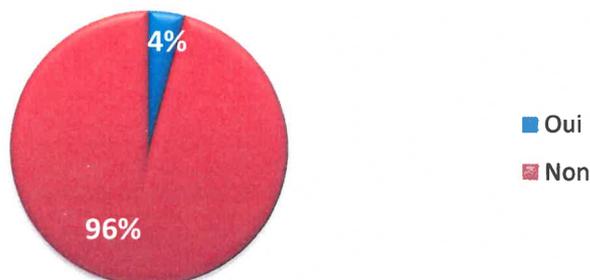
Assurez-vous une représentation à l'UDAF ?



Analyse des données

Un quart des bénévoles interrogés assure une représentation au titre de l'UDAF.

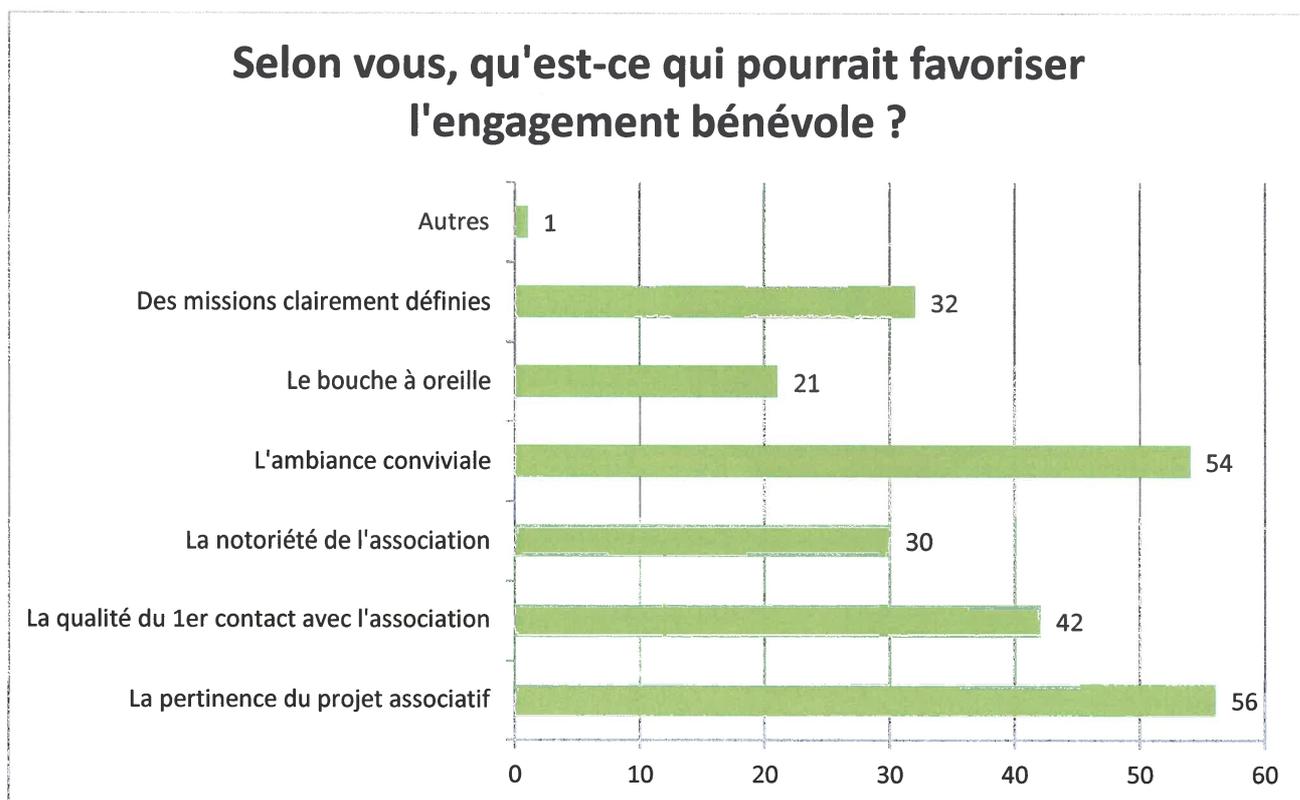
En tant que membre de votre association, êtes-vous devenu bénévole au sein de l'UDAF ?



Analyse des données

Un très faible nombre de bénévoles s'est déclaré comme ayant été bénévole pour l'UDAF de la Nièvre (4%).

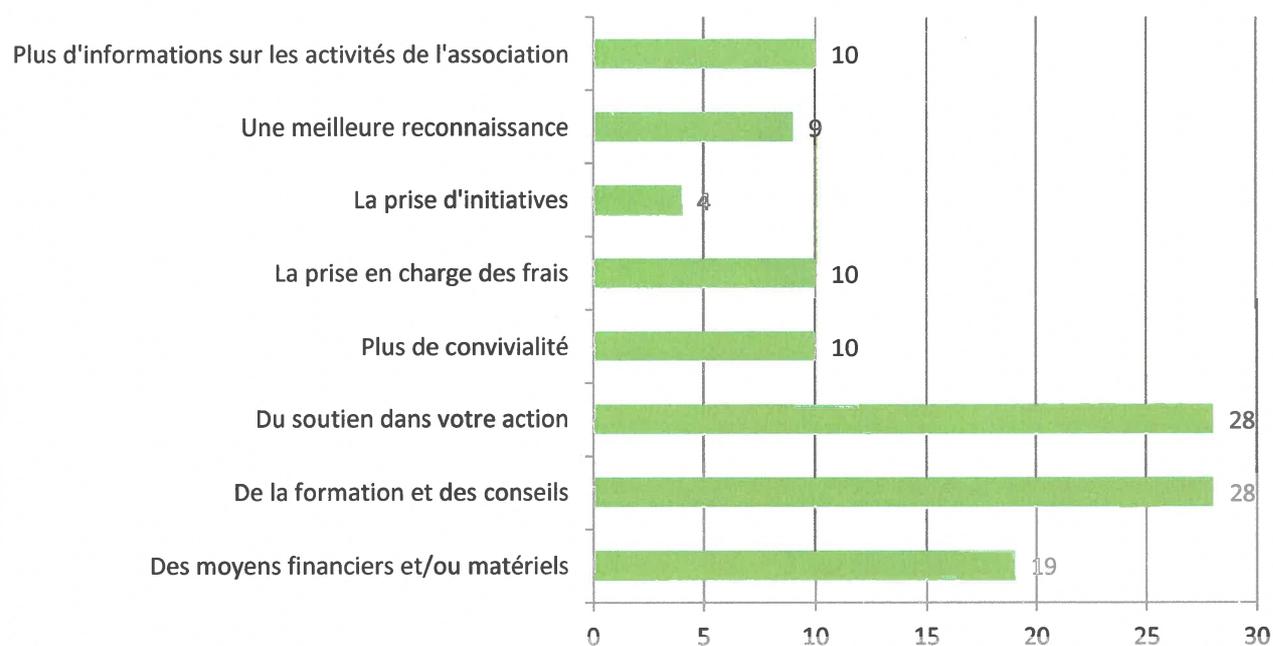
Le développement de l'engagement bénévole



Analyse des données

Les pistes avancées pour développer l'engagement bénévole sont principalement la convivialité (déclarée à 66%) et la pertinence de projet de l'association (déclaré à 69%).

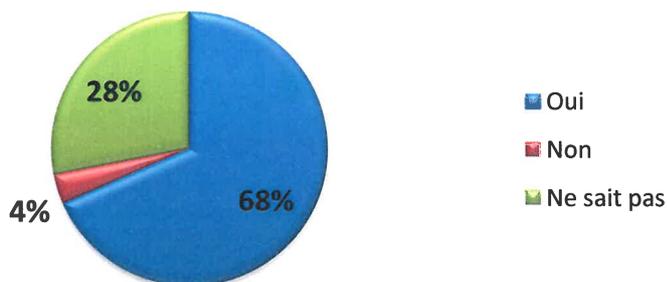
Qu'attendriez-vous de votre association pour mieux vivre votre engagement?



Analyse des données

Les bénévoles interrogés attendent principalement de leur association du soutien et des formations ainsi que des conseils.

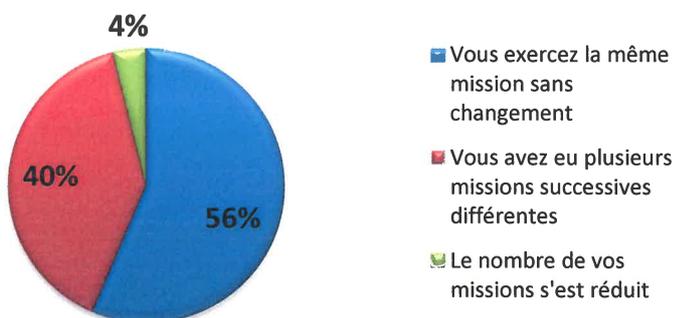
Pensez-vous qu'une bourse au bénévolat puisse être une occasion d'aller à la rencontre de nouveaux bénévoles?



Analyse des données

Les bénévoles des associations adhérentes sont majoritairement favorables à l'idée de participer à une bourse au bénévolat (68% de réponses favorables et 4% pour le « non »).

Depuis que vous êtes bénévole dans votre association, votre rôle a-t-il évolué ?

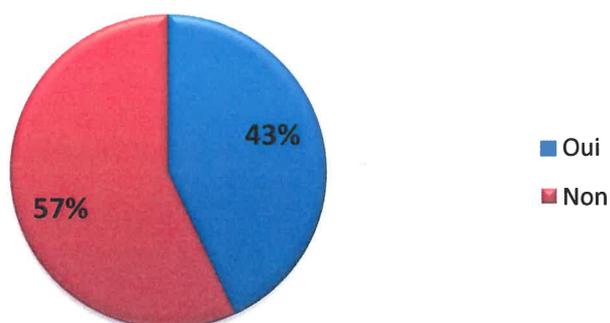


Analyse des données

56% des bénévoles exercent la même fonction au sein de leur association depuis le début.

40% ont eu plusieurs missions successives.

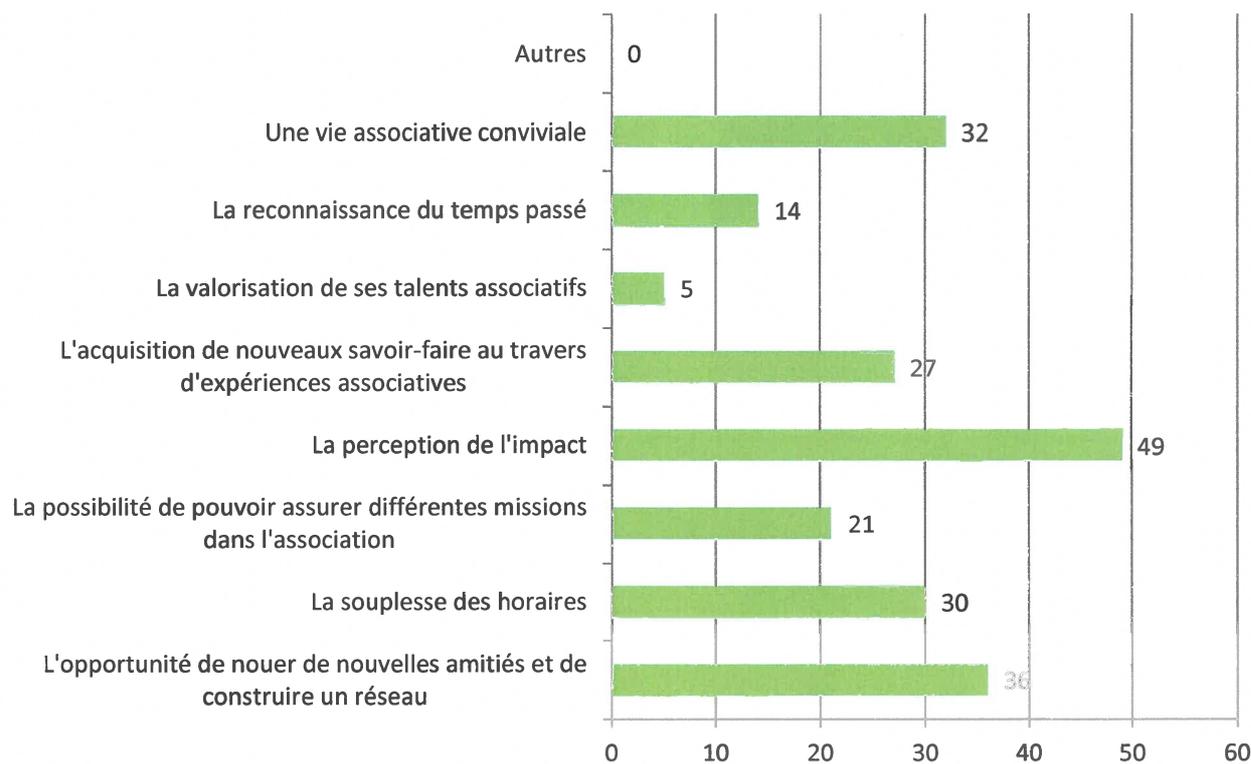
Depuis que vous êtes bénévole, vos responsabilités ont-elles évolué ?



Analyse des données

On peut constater que la majorité (57%) des bénévoles affirment que leurs responsabilités ont en revanche évoluées au cours de leur mission.

Selon vous, qu'est-ce qui favorise la fidélisation des bénévoles?



Analyse des données

Pour favoriser la fidélisation des bénévoles au sein des associations, la plupart des interrogés pensent que la perception de l'impact est important, c'est-à-dire le sentiment d'être utile à l'association, puis la convivialité est une fois de plus mise en avant, avec également la construction d'un réseau et de nouvelles amitiés.

Et si c'était à refaire seriez-vous prêt à recommencer votre parcours de bénévole ?



Oui

Non

Analyse des données

Tous les bénévoles qui ont répondu à l'enquête sont satisfaits de leur parcours et déclarent être prêts à recommencer si l'occasion se présentait.

Annexe 5

**Lettre d'accompagnement
Enquête Associations adhérentes**



UNION
DÉPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
DE LA NIÈVRE



Inst° 2018-71
Nevers, le 25 juillet 2018

Chers Présidents et Présidentes des associations adhérentes à l'UDAF,

En 2018, plus 13 millions de bénévoles, soit 25% des français, mettent leurs compétences, leur temps libre, leur engagement au service des autres. Ils constituent le cœur et le fondement de la vie associative.¹

Vous en faites partie!

Dans le cadre de ses nouvelles orientations Institutionnelles, et dans le souci de mieux vous connaître, la commission développement associatif de l'UDAF a rédigé le questionnaire ci-joint. (Il faut compter ¼ heure pour le remplir).

L'objectif est de recenser les difficultés, les attentes et les besoins rencontrés par nos associations adhérentes afin d'y apporter une meilleure réponse (*).

Nous vous remercions de l'attention et du temps que vous y consacrerez avec un retour souhaité pour le 15 août 2018.

« Tout seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin

Ensemble, faisons le lien.... »

Bien à vous.

Marie-Claude LAROCLETTE,

Présidente de l'UDAF et de la commission développement associatif.

(*) L'UDAF est labellisée CRIB « Centre de Ressources et d'informations des bénévoles. Sa mission est celle de ses partenaires est de venir en appui aux bénévoles et aux associations afin de simplifier leurs tâches, leur faciliter l'accès à l'information, les accompagner dans les démarches afin de dégager le temps nécessaire à la conduite du projet associatif.

L'UDAF est également membre du collège départemental du FDVA (Fonds de développement de la vie associative) fonctionnement-Innovation de la Nièvre

47, Boulevard du Pré Plantin
CS 10708
58027 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 93 01 93
Fax 03 86 93 01 99

¹ Source : Ministère chargé de la vie associative, le "Guide du bénévolat"2017-2018

Annexe 6

Questionnaire associations adhérentes



ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES à l'UDAF de la Nièvre

FICHE D'IDENTITE DE VOTRE ASSOCIATION FAMILIALE

Nom de l'association	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Missions et champ d'intervention	<input type="text"/>
Territoire d'intervention	Local <input type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/>
Durée d'existence	-3ans <input type="checkbox"/> 3à10 ans <input type="checkbox"/> 10 à 20ans <input type="checkbox"/> +20 ans <input type="checkbox"/>
Nombre d'adhérents	<input type="text"/>
Nombre de bénévoles réguliers	<input type="text"/>
Nombre de bénévoles occasionnels	<input type="text"/>

1 ERE PARTIE : VIE ASSOCIATIVE et BENEVOLAT

1-1 GOUVERNANCE

Nombre de membres de votre CA

Votre association possède-t-elle un projet associatif ? OUI NON

Organisez-vous au moins une AG par an ?
 OUI NON

Organisez-vous des réunions de votre conseil d'administration ? (1 réponse)

- 1 fois par trimestre
- Au moment de la préparation de l' AG
- Au moins une fois par mois

Rencontrez-vous des difficultés pour renouveler les dirigeants ?
 OUI NON

Si oui pour quelle raison ?

- Manque de volontaires
- Réticences des dirigeants en place
- Statuts ne permettant le renouvellement régulier
- Autre raison (précisez)

Disposez-vous de personnel salarié ? OUI NON

Si oui combien de personnes ? Représentant combien d'ETP ?

Disposez-vous de service civique ? OUI NON

1-2 LES ADHERENTS

Combien avez- vous de familles adhérentes ? < 30 de 30 à 100 plus de 100

De votre point de vue, vos adhérents sont-ils plutôt

- Des adhérents « consommateurs »
- Des adhérents de « simple soutien » (simple participation à vos activités....)
- Des adhérents actifs
- Des adhérents militants (par conviction)

Quelle est l'évolution du nombre d'adhérents depuis ces 5 dernières années ?

- En diminution
- Stable
- Croissant

Quelles sont, selon vous, les attentes de vos adhérents par rapport à l'association ?

1-3 LES BENEVOLES

Pour vos activités votre association dispose-t-elle de bénévoles réguliers ? (1 réponse)

- Non, très Insuffisamment
- Non, insuffisamment
- Oui, dans la plupart des cas
- Oui, tout à fait

Si non, Dans quels domaines auriez-vous besoin de bénévoles ? (plusieurs réponses possibles)

- Gouvernance
- Gestion administrative ou financière
- Encadrement activités, actions
- Aide logistique lors de manifestations
- Accueil et/ou orientation
- Communication, nouvelles technologies
- Montage de dossiers
- Représentation de l'association
- Accompagnements spécialisés lesquels ?

Autres (à préciser)

Dans quelle tranche d'âge identifiez-vous majoritairement vos bénévoles réguliers?

15-35 ans 36-64 ans +65 ans

Comment les « recrutez-vous »?

Comment les fidélisez-vous et les associez-vous à la vie de votre association ?

Votre association s'appuie-t-elle sur des **bénévoles occasionnels** ? (1 réponse)

- Jamais
- Très rarement
- Ponctuellement
- Régulièrement

En avez-vous en nombre suffisant?

OUI NON

Comment les « recrutez-vous » ?

Comment les fidélisez-vous et les associez-vous à la vie associative de votre association ?

Quelles sont les priorités de votre association concernant l'animation des bénévoles ? (plusieurs réponses possibles)

- Attirer de nouveaux bénévoles
- Les fidéliser
- Les former
- Encourager les bénévoles à prendre des responsabilités
- Les associer au projet de votre association
- Créer une bonne cohésion d'équipe
- Les valoriser et les remercier
- Encourager les jeunes à rejoindre votre association

La formation des bénévoles

Les bénévoles ont-ils déjà suivis des formations ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

Pour suivre des formations vos bénévoles sont

- Pas du tout intéressés
- Peu motivés
- Plutôt volontaires
- Très volontaires

2 EME PARTIE VOS ATTENTES et VOS BESOINS PAR RAPPORT à l'UDAF

2.1 LES RAISONS DE L'ADHESION DE VOTRE ASSOCIATION à L'UDAF (plusieurs réponses possibles)

- La formation des bénévoles
- Le soutien financier (subvention octroyée par l'UDAF)
- Rendre visible votre association
- La mise à disposition de salles de réunion, bureaux de permanences, de matériel
- L'aide à la recherche de bénévoles
- L'accompagnement, les conseils sur vos projets
- Pour défendre les intérêts matériels et moraux des familles.
- Pour les représentations que l'UDAF assure
- L'appartenance et la force d'un réseau

Connaissez-vous les raisons qui ont prévalu à l'adhésion de votre association à l'UDAF ?

OUI

NON

Si oui (précisez) :

.....

.....

.....

2.2 VOS ATTENTES ET VOS BESOINS par rapport à l'UDAF en 2018

(1réponse par ligne)	Très utile	Plutôt utile	Pas vraiment utile	Pas du tout utile
POLITIQUE				
La défense des intérêts matériels et moraux des familles				
L'opportunité de siéger dans des instances institutionnelles via les représentations.				
La participation à la gouvernance de l'UDAF				
La participation à l'élaboration d'avis sur la politique familiale				
PARTENAIRES - RESEAU				
La mise en lien avec des partenaires, des lieux et personnes ressources, des adresses utiles				
La force d'un réseau				
ACCOMPAGNEMENT CONSEIL				
La formalisation ou l'actualisation du projet associatif				
Le soutien juridique, statutaire				
La veille associative et réglementaire				
L'accompagnement au développement associatif				
SOUTIEN AU BENEVOLAT				
Un soutien à la recherche de bénévoles				
La promotion et la valorisation du bénévolat				
Le développement des compétences des bénévoles (formations...)				
SOUTIEN FINANCIER				
L'aide à la recherche d'autres financements : appel à projets (exemple FDVA) Fondation ...				
SOUTIEN TECHNIQUE LOGISTIQUE				
Le prêt de salle de réunions,				
Le prêt de matériel				
La mise à disposition de bureaux de permanence				
La domiciliation de votre siège social à l'UDAF				
COMMUNICATION				
La promotion de votre association (annuaire...)				
La mise en ligne de votre actualité sur le site internet de l'UDAF				
La diffusion d'informations auprès du réseau associatif et institutionnel du département				
La création d'outils de communication : affiches, flyers...				

2.3 NATURE ET EVALUATION DES RELATIONS AVEC L'UDAF

Votre association est-elle représentée au conseil d'administration de l'UDAF ? OUI NON

Si non : pourquoi ?

.....

Votre association assure-t-elle des représentations au titre de l'UDAF ? (exemple CAF, Représentants des usagers ;..)

OUI NON

Si oui lesquelles

.....

Quelle est la fréquence des contacts avec l'UDAF ?

Rare occasionnel régulier très régulier

Quelle est la qualité des relations et des échanges ?

Insatisfaisant assez satisfaisant satisfaisant très satisfaisant

Quel est le niveau de disponibilité ?

Insatisfaisant assez satisfaisant satisfaisant très satisfaisant

COMMENTAIRES LIBRES

UN GRAND MERCI !

Questionnaire à retourner pour le 15 août 2018

Laetitia de LANGALERIE, UDAF sce institution, 47 bd du Pré Plantin, CS 10708, 58007 NEVERS

Le traitement des données recueillies lors de cette enquête est conforme aux dispositions générales de la délibération n° 2016-175 du 9 juin 2016 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)"

Annexe 7

Synthèse de l'enquête
Associations adhérentes



Union Départementale des Associations Familiales

Enquête de satisfaction Association Adhérentes

Sept. 2018

UDAF 58

47 Boulevard du Pré Plantin – CS 10708

58027 NEVERS cedex

Tél. : 03 86 93 01 93 Mail : accueil@udaf58.unaf.fr

Site internet : www.udaf58.fr

Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été réalisée durant le mois de septembre 2018 auprès des 23 associations adhérentes à l'UDAF de la Nièvre. Un questionnaire élaboré par la chargée de missions du Pôle Institutionnel a ainsi été transmis à chaque association adhérente.

Les objectifs de l'enquête étaient de :

- réaliser un état des lieux au niveau du fonctionnement des associations et termes de gouvernance, d'adhérents et de bénévoles
- identifier les attentes et les besoins par rapport à l'UDAF et d'évaluer leur relation avec l'UDAF

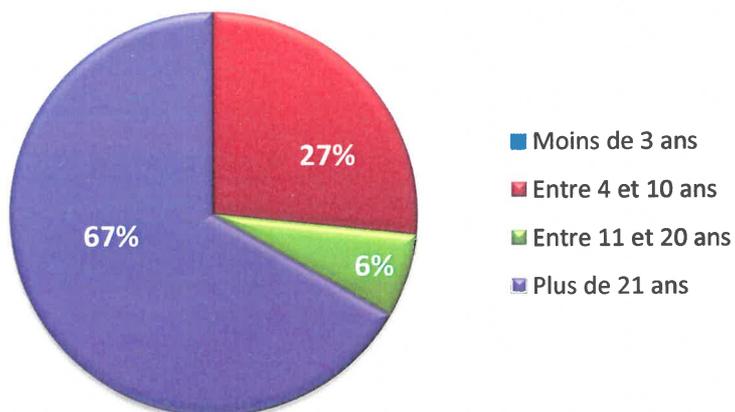
L'analyse des questionnaires et le recueil des données ont été réalisés par le responsable qualité de l'UDAF.

16 questionnaires ont été retournés (70% des associations adhérentes ont répondu à l'enquête).

Les résultats de l'enquête seront communiqués à chacune des associations adhérentes et mis en ligne sur le site internet de l'UDAF.

Profil des associations répondantes

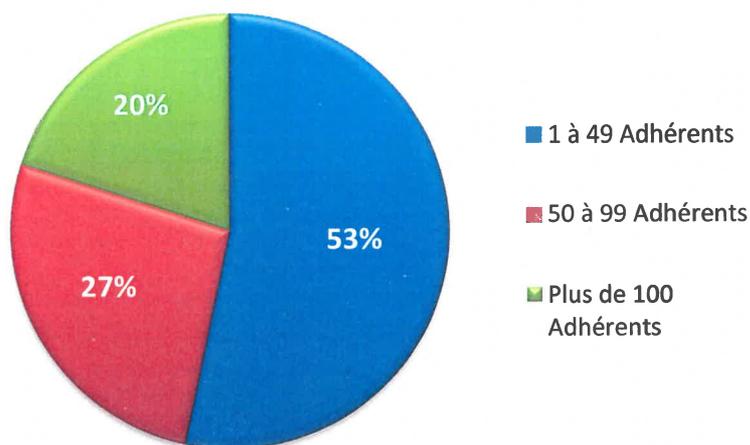
Durée d'existence des associations



Analyse des données

Deux tiers des associations adhérentes répondantes ont plus de 21 ans d'existence.

Nombre d'adhérents

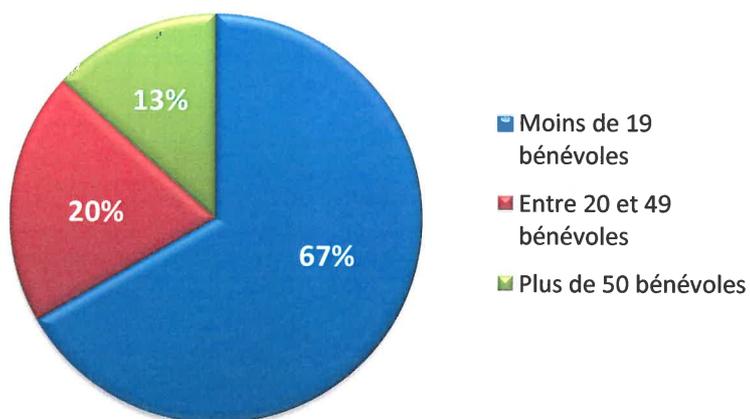


Analyse des données

Plus d'une association sur deux ayant répondu à l'enquête compte entre 1 et 49 adhérents.

Parmi les 16 associations ayant répondu à l'enquête, seulement 3 d'entre elles compte plus de 100 adhérents.

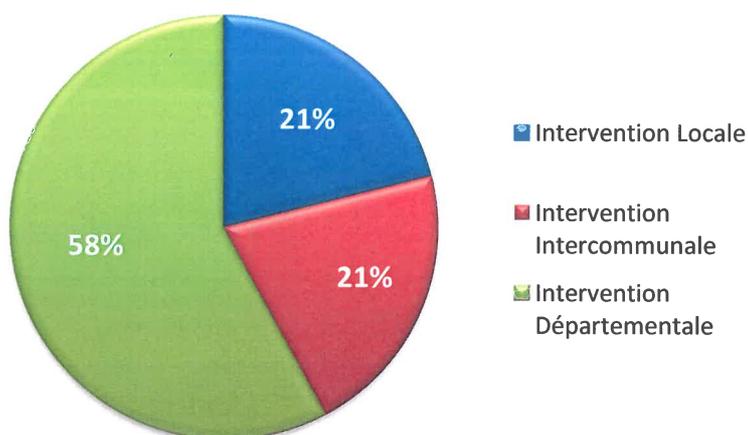
Nombre de bénévoles réguliers



Analyse des données

67% des associations adhérentes s'appuient sur un réseau de plus de 50 bénévoles réguliers.

Territoire d'intervention



Analyse des données

58% des associations adhérentes répondantes estiment que leur intervention se décline à l'échelle départementale

Partie 1 : Vie Associative et Bénévolat

La Gouvernance



Analyse des données

69% des associations répondantes ont élaboré leur projet associatif.

19% des répondants n'ont pas répondu à la question.



Analyse des données

Toutes les associations répondantes organisent leur assemblée générale au moins une fois par an.

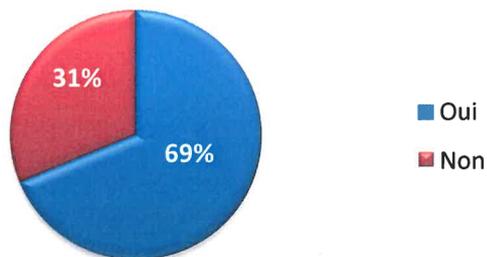


Analyse des données

Seulement 1 association sur 4 parmi les répondants se réunit au moins une fois par mois en Conseil d'Administration.

L'organisation via des réunions trimestrielles est la piste la plus privilégiée (44% des répondants).

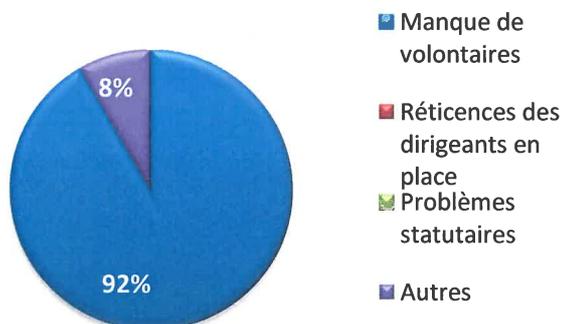
Rencontrez-vous des difficultés pour renouveler votre équipe dirigeante?



Analyse des données

Le renouvellement des dirigeants est globalement une difficulté partagée pour 69% des associations répondantes.

Si oui, pour quelles raisons?



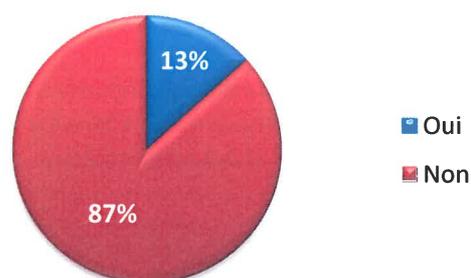
Analyse des données

Le manque de volontaires représente pour 92% des répondants la difficulté majeure rencontrée pour renouveler l'équipe dirigeante.

Disposez-vous de volontaires en service civique?



Disposez-vous de personne salarié?



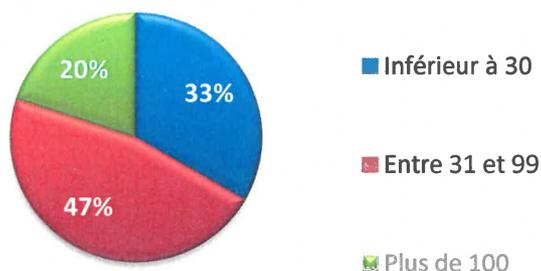
Analyse des données

Les deux graphiques ci-dessus mettent en évidence que les associations s'appuient pratiquement exclusivement sur des bénévoles, seulement 2 associations disposent de personnel salarié dans le cadre de leurs activités.

À noter qu'aucune association n'a fait de démarches pour accueillir et accompagner des volontaires pour le service civique.

Les Adhérents

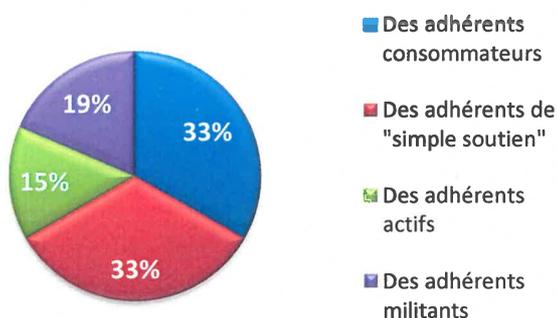
Combien avez-vous de familles adhérentes?



Analyse des données

47% des associations adhérentes représentent entre 30 et 99 familles.

Selon vous, quel est le profil de vos adhérents?

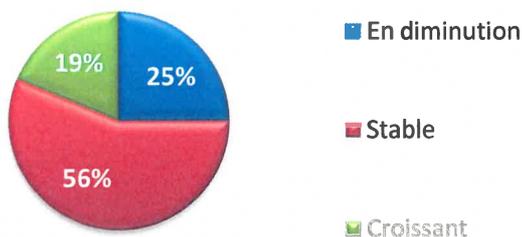


Analyse des données

15 % des associations indiquent que leurs adhérents sont principalement des adhérents actifs.

33% les ont identifiés comme des adhérents consommateurs.

Quelle est l'évolution du nombre d'adhérents au cours des cinq dernières années?

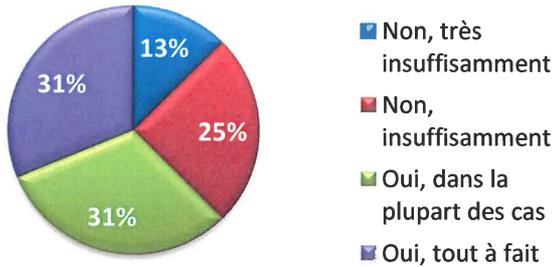


Analyse des données

Seulement 19% des associations observent une diminution du nombre de leurs adhérents.

Les Bénévoles

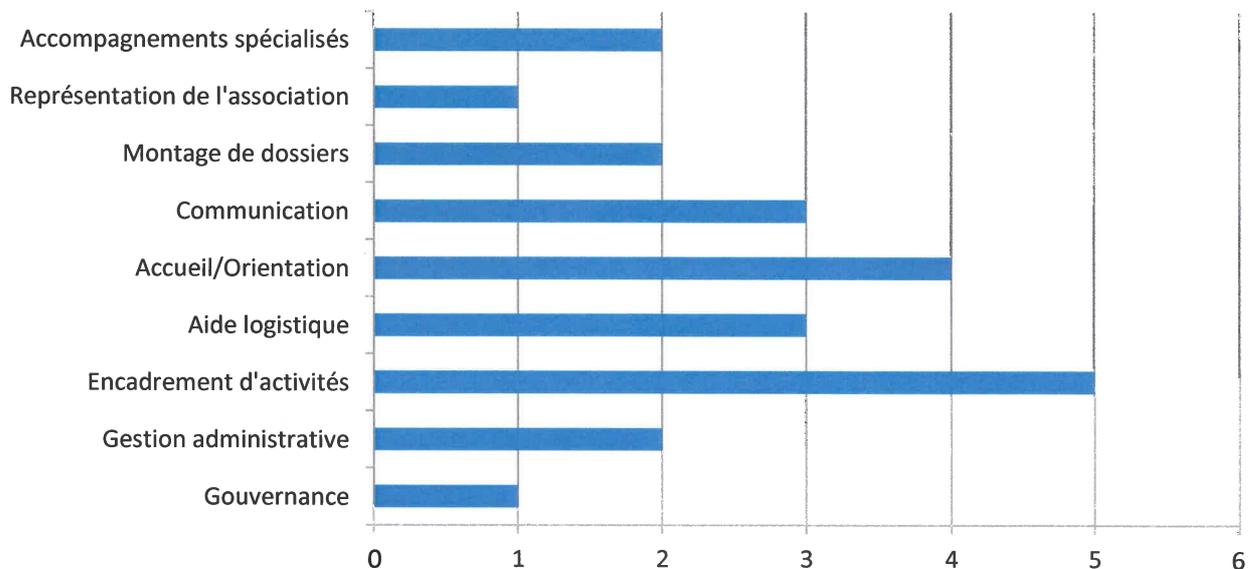
Pour vos activités, votre association dispose-t-elle de bénévoles réguliers ?



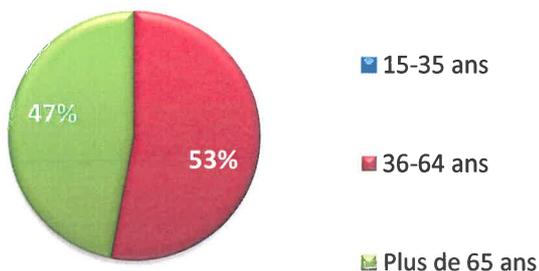
Analyse des données

62% des associations adhérentes affirment disposer d'un nombre suffisant de bénévoles réguliers dans le déroulement de ses activités.

Dans quels domaines, auriez-vous besoin de bénévoles ?



Dans quelle tranche d'âge, identifiez-vous vos bénévoles réguliers ?

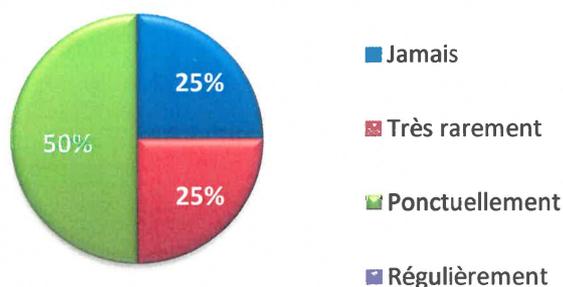


Analyse des données

La tranche d'âge des bénévoles réguliers des associations adhérentes est soit entre 36 et 64 ans à 47% soit des seniors (+65 ans) à 53%.

On constate que les jeunes bénévoles réguliers (entre 15 et 35 ans) ne sont pas représentés au sein des associations interrogées.

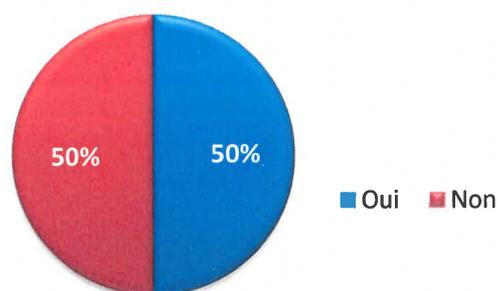
Votre association s'appuie-t-elle sur des bénévoles occasionnels ?



Analyse des données

La moitié des associations s'appuient sur des bénévoles occasionnels de manière ponctuelle.

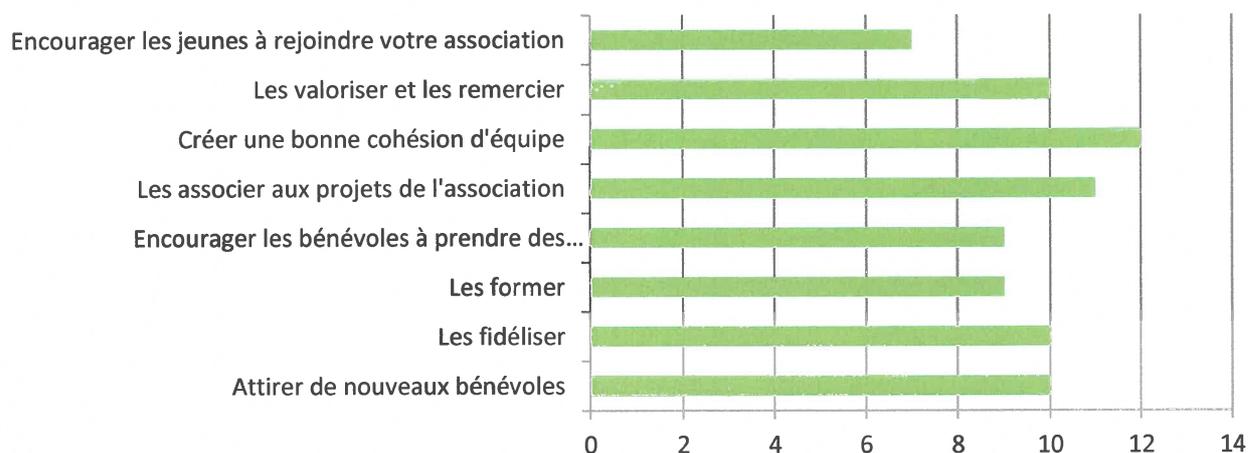
En avez-vous en nombre suffisant ?



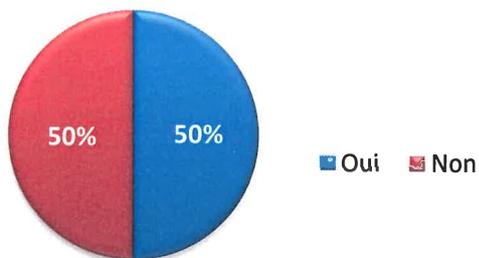
Analyse des données

Les associations interrogées sont partagées quant au besoin de bénévoles occasionnels, 50% estiment en avoir suffisamment quand l'autre moitié estime en revanche en manquer.

Quelles sont les priorités de votre association concernant l'animation des bénévoles ?



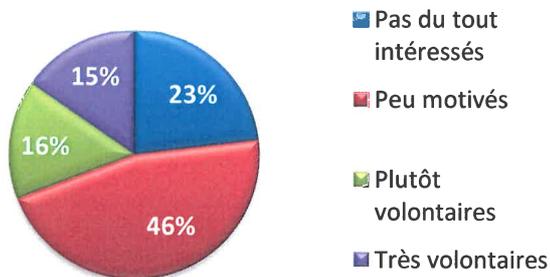
Vos bénévoles ont-ils déjà suivis des formations?



Analyse des données

La moitié des associations adhérentes affirme que ses bénévoles ont déjà suivis des formations.

Pour suivre des formations, vos bénévoles sont :



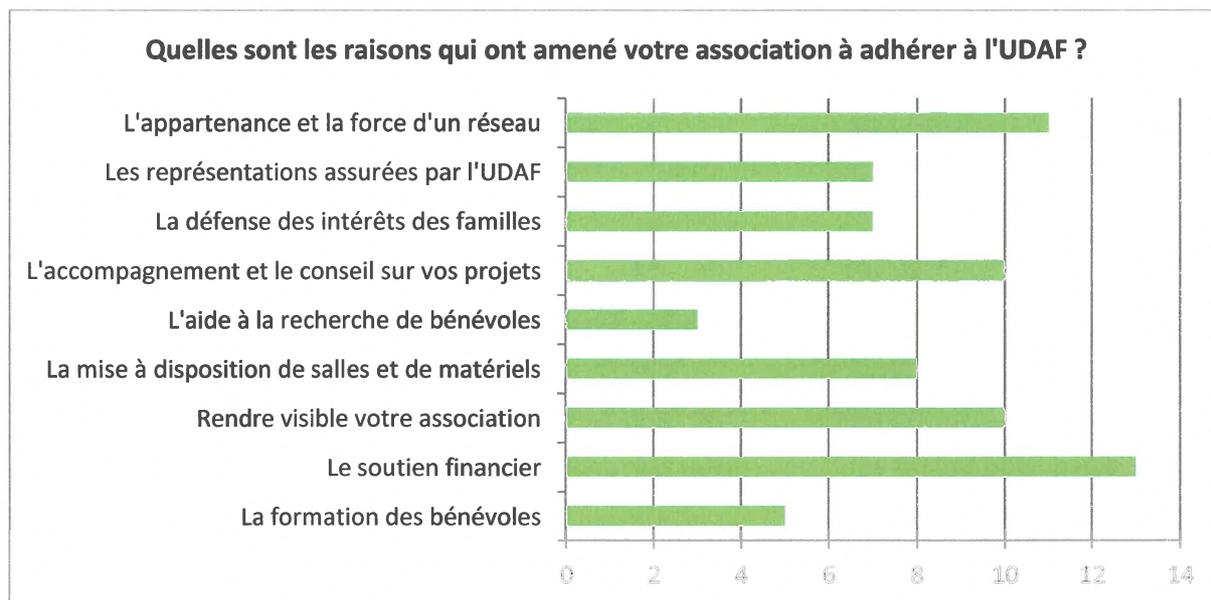
Analyse des données

Ils sont en revanche largement peu enclins à suivre des formations.

Seuls 31% des associations déclarent que ses bénévoles sont généralement volontaires pour des formations.

Partie 2 : Attentes et besoins par rapport à l'UDAF

Les raisons de l'adhésion de votre association à l'UDAF

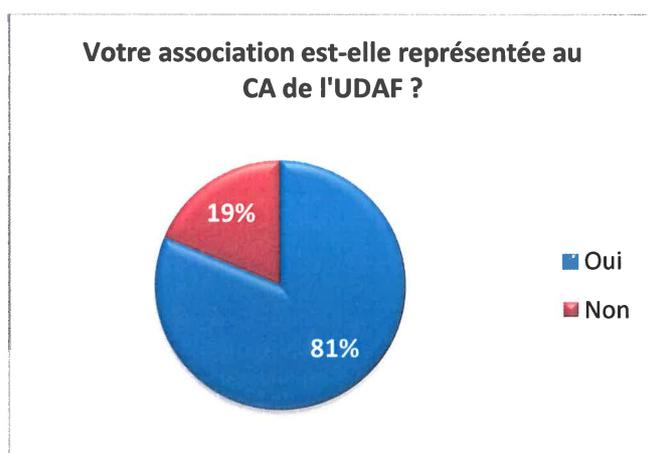


Vos attentes et vos besoins par rapport à l'UDAF

	Pas du tout utile	Pas vraiment utile	Plutôt utile	Très utile
POLITIQUE				
la défense des intérêts matériels et moraux des familles	0%	15%	31%	54%
l'opportunité de siéger dans des instances institutionnelles	0%	8%	54%	38%
la participation à la gouvernance de l'UDAF	0%	15%	54%	31%
la participation à l'élaboration d'avis sur la politique familiale	0%	8%	69%	23%
PARTENAIRES-RESEAU				
la mise en lien avec des partenaires, des lieux et personnes ressources, des adresses utiles	0%	0%	57%	43%
la force d'un réseau	0%	0%	47%	53%
ACCOMPAGNEMENT CONSEIL				
la formalisation ou l'actualisation du projet associatif	0%	25%	58%	17%
le soutien juridique statutaire	8%	8%	54%	30%
la veille associative et règlementaire	0%	7%	78%	15%
l'accompagnement au développement associatif	0%	8%	71%	21%

	Pas du tout utile	Pas vraiment utile	Plutôt utile	Très utile
SOUTIEN AU BENEVOLAT				
un soutien à la recherche de bénévoles	7%	43%	21%	29%
la promotion et la valorisation du bénévolat	7%	21%	36%	36%
le développement des compétences des bénévoles	0%	7%	50%	43%
SOUTIEN FINANCIER				
L'aide à la recherche d'autres financements	0%	13%	47%	40%
SOUTIEN TECHNIQUE LOGISTIQUE				
Le prêt de salles de réunions	0%	27%	13%	60%
Le prêt de matériels	0%	19%	12%	69%
La mise à disposition de bureaux de permanence	7%	36%	14%	43%
La domiciliation de votre siège social à l'UDAF	27%	27%	13%	33%
COMMUNICATION				
La promotion de votre association	0%	13%	40%	47%
La mise en ligne de votre actualité sur le site internet de l'UDAF	0%	21%	29%	50%
La diffusion d'informations auprès du réseau associatif	0%	13%	40%	47%
La création d'outils de communication	0%	20%	7%	73%

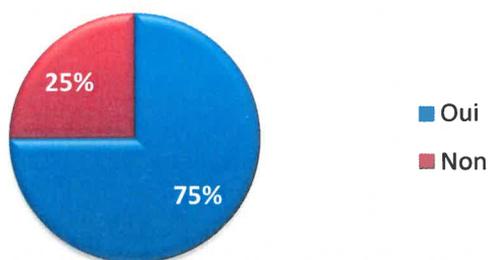
Nature et évaluation des relations avec l'UDAF



Analyse des données

81% des associations ayant répondu à l'enquête sont représentées au Conseil d'Administration de l'UDAF de la Nièvre.

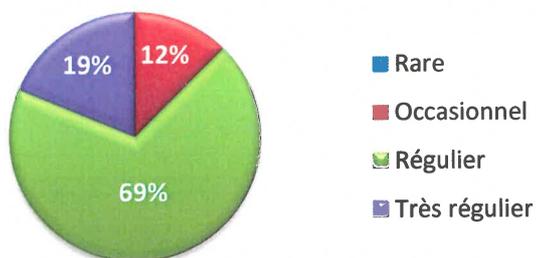
Votre association assure-t-elle des représentations au titre de l'UDAF ?



Analyse des données

Trois quart des associations assurent des représentations au titre de l'UDAF.

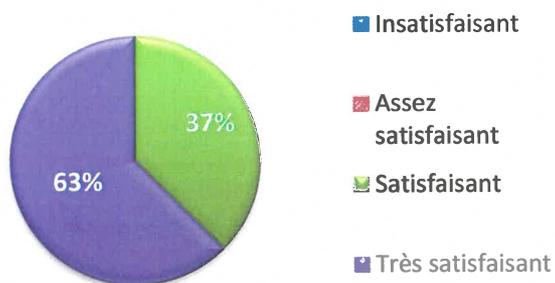
Quelle est la fréquence des contacts avec l'UDAF ?



Analyse des données

88% des associations adhérentes estiment avoir rarement des contacts réguliers ou très réguliers avec l'UDAF.

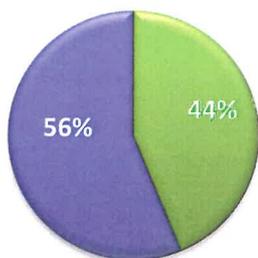
Quelle est la qualité des relations et des échanges ?



Analyse des données

Toutes les associations adhérentes sont globalement satisfaites de la qualité des échanges avec l'UDAF.

Quelle est le niveau de disponibilité de vos interlocuteurs à l'UDAF ?



- Insatisfaisant
- Assez satisfaisant
- Satisfaisant
- Très satisfaisant

Analyse des données

Toutes les associations répondantes sont satisfaites ou très satisfaites du niveau de disponibilité avec les différents interlocuteurs.

Analyse des données

Les 16 associations adhérentes qui ont répondu à l'enquête estiment majoritairement que l'UDAF de la Nièvre est un soutien utile voir très utile à leur association, à l'exception de l'aide au recrutement des bénévoles.

Elles mettent en avant la force du réseau, à travers la communication, la promotion de leur association et la mise en relation avec des partenaires, les conseils donnés par l'UDAF ainsi que le soutien financier et la mise à disposition de salles et de matériel.

Elles sont également très largement représentées au Conseil d'Administration (à 81%) et bénéficient à peu près tout autant des représentations au titre de l'UDAF.

Annexe 8

Présentation CRIB



CENTRE DE RESSOURCES ET
D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES
www.lesassociations58.org/crib/

LES 4 STRUCTURES QUI COMPOSENT LE CRIB DE LA NIÈVRE

ADESS 58
Emploi Sportif & Activités Culturelles

« Développer l'emploi des métiers de l'animation par : la mise à disposition, la gestion salariale, le centre de ressources et d'informations aux bénévoles (CRIB), la bourse d'emploi et l'organisation d'événements sportifs. »
Source : www.adess58.fr

FÉDÉRATION N!ÈVRE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

« Porter un projet politique pour une démocratie laïque, agir pour l'éducation et la défense de l'école publique, fédérer les idées et les initiatives de ceux qui ont envie d'agir et de s'engager pour améliorer la société et favoriser le vivre ensemble. »
Source : www.fol58.org

Unaf 58
Union départementale des associations familiales de la Nièvre

« Représenter officiellement les familles, donner avis aux pouvoirs publics, gérer des services d'intérêt familial. »
Source : www.udaf58.unaf.fr

CDOS NIÈVRE

« Développer des compétences dans différents domaines : administratif, comptable, juridique, de gestion, du droit du travail etc... Accueillir les bénévoles, faciliter les démarches administratives. Guider vers la solution appropriée ou orienter vers d'autres sources d'informations. Proposer des soirées d'informations et des formations adaptées aux dirigeants bénévoles. »
Source : <http://nièvre.franceolympique.com>

SES MISSIONS PRIORITAIRES

Informier, conseiller, former gratuitement les bénévoles des associations niervaises et les accompagner dans leurs projets

QU'EST-CE QUE LE CRIB ?

Dans la Nièvre

Le CRIB, composé de 4 structures associatives (adess 58, cdos 58, fol 58, udaf 58), répond à toutes les questions qu'un bénévole peut se poser au cours de son engagement. Aussi, en fonction de ses besoins le bénévole a la possibilité de s'adresser à l'une des 4 structures.

Les bénévoles peuvent par ailleurs s'inscrire aux différentes formations proposées par le CRIB. C'est l'occasion pour eux d'actualiser leurs connaissances ou de valoriser leurs compétences pour leur parcours professionnel.

Le CRIB est une labellisation attribuée à une ou plusieurs associations dont la compétence est reconnue en matière d'accompagnement et de soutien associatif.

Cette labellisation s'accompagne d'un conventionnement avec les services de l'Etat, qui permet de mettre gratuitement ces compétences à disposition de l'ensemble des bénévoles d'un département, et notamment ceux qui exercent des responsabilités.



Informations complémentaires et possibilité d'inscription sur le site :
WWW.LESASSOCIATIONS58.ORG/CRIB/



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA NIÈVRE

Coordonnées

6 Impasse de la Boullerie
58000 NEVERS

Tél. : 03 86 61 35 00

Fax : 03 86 61 87 77

@ : cdos-58@cdos-58.fr

Heures d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Le vendredi :

8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR L'EMPLOI SPORTIF ET SOCIOCULTUREL DE LA NIÈVRE

Coordonnées

Maison des Sports

4 Boulevard Pierre de Coubertin
58000 NEVERS

Tél. : 03 86 61 14 11 - Fax : 03 86 21 51 91

@ : adess.58@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Le vendredi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Ou sur rendez-vous



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FÉDÉRATION DE LA NIÈVRE

Coordonnées

7 Rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS

Tél. : 03 86 71 97 30

Fax : 03 86 71 97 50

@ : fol58@fol58.org

Heures d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

Le vendredi :

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00

Ou sur rendez-vous



UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA NIÈVRE

Coordonnées

47 Bis Boulevard du Pré Plantin
CS 10708 - 58027 NEVERS Cedex

Tél. : 03 86 93 59 19

Fax : 03 86 93 01 99

@ : polementerassociation@udaf58.unaf.fr

Heures d'ouverture au public

Du lundi au jeudi :

9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30

Le vendredi :

9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Conseiller et accompagner les associations sportives sur le fonctionnement de l'association

- Représenter le mouvement sportif auprès de l'Etat et des collectivités
- Interpréter les statuts
- Aides à l'élaboration des statuts
- Créer et dissoudre un club
- Préparer une assemblée générale
- Accompagner dans la conduite de projet
- Questions juridiques

Mise à disposition de matériels

- Vidéo projecteur
- Ecran portable
- Table de découpe
- Relieuse thermique pour documents
- Relieuse spirale pour documents
- Mise à disposition d'une salle de réunion
- Mise à disposition d'un poste informatique pour des recherches sur Internet

Possibilités de prestations facturées

- Photocopies (papier blanc fourni par nos soins)
- Location d'une sonorisation intérieure et extérieure de forte puissance

Conseiller et accompagner les dirigeants sur le fonctionnement de l'association

- Préparer une assemblée générale
- Aides à la recherche de subventions
- Servir de relais auprès des institutions

Vous êtes employeur d'un ou plusieurs salariés

- Information sur les dispositifs liés à l'emploi et à la gestion comptable
- Renseignements sur les aides possibles
- Calcul des rémunérations
- Etude du coût pour l'association
- Informations sur le régime fiscal
- Informations sur les obligations comptables
- Aide aux dirigeants ou éducateurs concernant
- Les offres d'emploi du secteur de l'animation concerné
- Les demandes d'emploi du secteur de l'animation concerné

Possibilités de prestations facturées

- Gestion des bulletins de salaires

Conseiller et accompagner les bénévoles sur le fonctionnement de l'association

- Rencontre individuelle, écoute et analyse de la demande et réponses possibles aux besoins
- Aide à la création de l'association (statuts, règlement intérieur,...)
- Aide à la demande d'agrément et de subventions

- Renseigne sur les modalités de constitution de l'association, les rôles des dirigeants
- Aide à la mise en réseaux de bénévoles

Intermédiation dans le cadre du Service Civique Universel

Mise à disposition de notre espace associatif

- Bureaux de permanences
- Salles de réunion (entre 12 et 20 personnes)
- Salle de conférence (jusqu'à 90 personnes)
- Espace de ressources dédié aux associations (fonds documentaires)
- Prêt de matériel (Grilles d'exposition, vidéo projecteur, sono, matériels sportifs)

Possibilités de prestations facturées

- Photocopies
- Appui en communication
- Assurances

Conseiller et accompagner les associations et les bénévoles sur le fonctionnement de l'association

- Aide à l'accompagnement de projets
- Mise en réseau avec d'autres associations et institutionnels
- Renseignements sur les aides possibles
- Espace de coordination
- Mise à disposition d'un fonds documentaire
- Valorisation et promotion des compétences des bénévoles

Mise à disposition de salles de réunions

- 1 salle de conférences : (80 personnes)
- 1 salle de formation : 24 personnes disposant de 11 postes informatiques intégrés
- 1 bureau de permanence
- 1 salle de réunion (10 personnes)

Mise à disposition de matériels

- Grilles d'exposition, tables et bancs pliants, vaisselle, percolateur, congélateur, vidéo projecteurs, ordinateurs, appareil photo, 1 tente 3x3m

Possibilités de prestations facturées

- Evaluation externe / interne établissements médico-sociaux
- Conception et réalisations de documents de communication (flyers, affiches, dépliants)
- Domiciliation et boîtes aux lettres

Annexe 9

Présentation du portefeuille de compétences

PRESENTATION DU PORTEFEUILLE DE COMPETENCES

1- CADRE DE LA DEMARCHE

La conférence de la Vie Associative du 17 nov. 2009 a souligné l'enjeu de la reconnaissance et de la valorisation du bénévolat dans la société.

Les associations sont des **lieux d'acquisition de compétences professionnelles**

Le portefeuille de compétences a été réalisé par un groupe de travail composé de grandes associations ainsi que d'experts et a été testé.

2- PRESENTATION DE L'OUTIL

Il recense un ensemble de compétences transposées pour décrire des qualifications familières à tout interlocuteur, y compris hors du champ associatif

3- OBJECTIFS

Témoigner du degré de qualification du bénévolat

-Appuyer les associations dans leur rôle d'accompagnement des bénévoles :

- s'inscrire dans la panoplie des outils internes destinés à promouvoir la reconnaissance et l'évolution du rôle au sein de l'association,
- de préserver la motivation des équipes,
- d'accroître celle de nouvelles recrues
- de mieux connaître et gérer les ressources dont vous disposez et d'exploiter tout le potentiel

- Aider le bénévole à sortir de la simple identification de son activité associative pour prendre conscience, identifier et formuler les compétences qu'il met en œuvre. :

- réfléchir au parcours et aux réalisations de son engagement bénévole
- renseigner un carnet de validation
- décrire et définir par écrit ou par oral ce que représente l'expérience bénévole en termes de qualifications pour les valoriser vis-à-vis d'examineurs, dans un cursus étudiant ou vis-à-vis d'examineurs dans un cursus étudiant ou vis-à-vis d'employeurs dans une recherche d'emploi ou une nouvelle orientation professionnelle.

(lignes dédiées dans un CV, entretien de recrutement, RV avec un conseiller Pôle emploi)

4- DESTINATAIRE DU PORTEFEUILLE

- Tout bénévole
De tout secteur, à la condition qu'il soit responsable d'activités, c'est-à-dire qu'il ait assumé et pris en charge une mission spécifique pendant un certain laps de temps avec un assez grand degré d'autonomie.

- Toute association
Et à leurs responsables qui accompagnent les bénévoles dans la reconnaissance de leur engagement.

5- MODALITES DE REALISATION

Cet outil sera d'autant plus utile que les bénévoles seront accompagnés dans l'identification des compétences mises en œuvre.

- Responsable RH à la retraite et retraitée de l'éducation nationale en charge de la VAE

6- MODE d'EMPLOI du PORTEFEUILLE

→ à l'usage du bénévole

Le portefeuille aide à décrire les atouts que représente l'expérience bénévole, en les rédigeant au regard d'une liste de suggestions.

Le bénévole est invité à identifier et sélectionner dans une liste les compétences qui sont les siennes

→ à l'usage de l'association

Le portefeuille peut servir de point de départ à un échange entre les associations et les bénévoles. A partir de la description de sa mission et de son activité par le bénévoles, le dirigeant associatif peut aider à aller plus loin.

7-MODALITES D'EVALUATION

Un questionnaire d'évaluation est remis à l'issue de la formation.

En situation de travail : bilan lors de l'entretien professionnel.

8- FINANCEMENT

Demande d'une subvention FDVA dans le cadre du BOP 163 via compte Asso : valorisation comptable des heures de bénévolat en raison de l'intervention de deux bénévoles expertes lors du bilan financier

Annexe 10

Lettre du Ministère
de l'Éducation Nationale
Compte d'Engagement Citoyen



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le délégué interministériel à la jeunesse

Paris, le **07 OCT. 2018**

DIRECTION DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

N/Réf : DJEPVA/SD1B/PM/ n° 18-081

Madame, Monsieur,

En signant en 2014 la Charte des engagements réciproques, l'Etat s'est engagé à donner une impulsion à la formation des bénévoles. La loi du 8 août 2016 dite « Travail » prévoit une reconnaissance des individus les plus impliqués, par l'attribution de droits complémentaires à formation. A cet effet, le gouvernement met en place le Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Cette valorisation au titre d'un investissement citoyen contribue activement à la construction d'une société de l'engagement.

Pour vous permettre d'informer au mieux les bénévoles et les volontaires, j'ai le plaisir de vous adresser plusieurs exemplaires de la plaquette « le Compte d'Engagement Citoyen ». Celle-ci présente ce nouveau dispositif et détaille sa mise en œuvre concrète. Elle est également disponible sur un support dématérialisé sur www.associations.gouv.fr/plaquette-cec, avec les liens vers les plateformes et outils dédiés.

Comme indiqué dans cette plaquette, les bénévoles intéressés peuvent déclarer leurs engagements éligibles et le temps consacré au cours de l'année 2017 sur « Le compte bénévole ». Leurs déclarations devront être confirmées par un « valideur CEC » dans chaque association avant le 31 décembre 2018.

Dès le début de l'année 2019, les bénévoles éligibles dont les déclarations auront été validées se verront attribuer, sur leur Compte Personnel de Formation, un forfait en euros qui permettra de bénéficier de formations.

Nous espérons que ces outils vous seront utiles pour promouvoir ce nouveau dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Benoît DUJOL